

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1555

25 juin 2008

SOMMAIRE

Acergy S.A.	74637	I.R.I.S. Financial Services S.A.	74625
Alaurin Investments S.A.	74619	James Browning Participations S.A.	74627
Apax Capricorn 1 S.à r.l.	74616	J.B.S.A. S.A.	74627
Audit Trust S.A.	74621	Jupiter Merlin Funds	74594
A.Z.Com S.A.	74621	Lanchester S.A.	74623
Banque LBLux	74620	Landmark S.A.	74633
Boreas S.à r.l.	74625	Maler Trampert S.A.	74620
B&S Holding S.à r.l.	74623	Merrill Lynch International Investment Funds	74594
Captiva Nexis S.à r.l.	74630	Metro International S.A.	74634
Carlo Tassara Assets Management S.A.	74624	Naevus Holding S.A.	74626
Coriolis S.A.	74626	Optimal Holding S.A.	74619
C.V.S. S.A.	74628	Protile Investment S.A.	74627
Dasfidi S.A.	74619	Reno Holding (Luxembourg) S.A.	74629
Delphi Fund	74640	Repol 3 (1990 Soparfi) S.à r.l.	74627
Edo Jardinage S.à r.l.	74629	Rosevo S.A.	74616
Edo Jardinage S.à r.l.	74628	SBIC Investments S.A.	74639
Erdevel Europa S.à r.l.	74629	SBIC Investments S.A.	74622
Eurazeo Entertainment Lux S.à r.l.	74624	SES Astra 1KR S.à r.l.	74629
Euroworldshop S.A.	74617	SES Astra 1M S.à r.l.	74628
Fiduciaire Gutierrez-Moes S.à r.l.	74620	SSCP Security Parent S.à r.l.	74635
Fincimec Group S.A.	74625	Stolt Offshore S.A.	74637
German Retail Fundco S.à r.l.	74624	TARC Lux S.à r.l.	74640
GES International S.A.	74634	TeleCenter S.A.	74626
Gicef S.A. Holding	74616	Thaler Assurances S.A.	74617
Gicef S.A. Holding	74617	Transpective S.à r.l.	74625
Gicef S.A. Holding	74617	Transport International, Construction et Travaux	74619
Gicef S.A. Holding	74616	U.F.F. (Union Fiduciaire et Fiscale) S.à r.l.	74626
Gicef S.A. Holding	74621	Winning Funds	74628
Immobilière de l'Europe S.A.	74634	Worldwide Sicav	74622
Immobilière Rosa S.A.	74621		
Interfirst	74639		
Intermediate Finance Europe II SICAR ..	74622		

Merrill Lynch International Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 6.317.

Le bilan au 31 août 2007 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Merrill Lynch International Investment Funds

The Bank of New York Europe Limited, Luxembourg Branch

Petra Ries / Claudia Vago

Compliance Officer / Corporate Secretary

Référence de publication: 2008031851/1163/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN09037. - Reçu 276,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080033233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

Jupiter Merlin Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 139.274.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the fourth day of June.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Jupiter Asset Management (Bermuda) Limited, a corporation incorporated under the laws of Bermuda with its registered office at Cumberland House, 3rd Floor, 1 Victoria Street, Hamilton HM11, Bermuda, represented by Xavier Le Sourné, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated second June 2008.

The proxy given, signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities. Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a société anonyme which it forms:

Art. 1. There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares, a corporation in the form of a "société anonyme" qualifying as a "société d'investissement à capital variable" under the name of JUPITER MERLIN FUNDS.

Art. 2. The Corporation is established for an unlimited period. The Corporation may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 3. The exclusive object of the Corporation is to place the funds available to it in transferable securities and in other permitted liquid financial assets with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Corporation may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the Luxembourg law of 20th December 2002 regarding collective investment undertakings, as amended (the "2002 Law").

Art. 4. The registered office of the Corporation is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. If and to the extent permitted by law, the board of directors may decide to transfer the registered office to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors. In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

Art. 5. The capital of the Corporation shall be represented by shares of no par value and shall at any time be equal to the value of the net assets of the Corporation as defined in Article 23 hereof.

The minimum capital of the Corporation, which shall be achieved within the time fixed by law, is one million two hundred fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.)

The board of directors is authorised without limitation to issue further fully paid shares at any time pursuant to Article 24 hereof without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscription of the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorised Director or officer of the Corporation or to any other duly authorised person, the duty of accepting subscriptions for delivering and receiving payment for such new shares.

Such shares may, as the board of directors shall determine, be of different classes and the proceeds of the issue of each class of shares shall be invested pursuant to Article 3 hereof in securities, money market instruments or other assets corresponding to such geographical areas, industrial sectors or monetary zones, or to such specific types of equity or debt securities, as the board of directors shall from time to time determine in respect of each class of shares.

The board of directors may further decide to create within each class of shares two or more sub-classes whose assets will be commonly invested pursuant to the specific investment policy of the class concerned but where a specific sales and redemption charge structure or hedging policy, or other distinctive feature, is applied to each sub-class.

For the purpose of determining the capital of the Corporation, the net assets attributable to each class shall, if not expressed in Euro, be converted into Euro and the capital shall be the total of the net assets of all the classes.

The board of directors of the Corporation may decide to liquidate one class of shares if the net assets of such class fall below Euro 10,000,000.- or if a change in the economic or political situation relating to the class concerned would justify such liquidation. The decision of the liquidation will be published by the Corporation prior to the effective date of the liquidation and the publication will indicate the reasons for, and the procedures of, the liquidation operations. Unless the board of directors otherwise decides in the interests of, or to keep equal treatment between, the shareholders, the shareholders of the class concerned may continue to request redemption or conversion of their shares. Assets which could not be distributed to their beneficiaries upon the close of the liquidation of the class concerned will be deposited with the custodian for a period of six months after the close of liquidation. After such time, the assets will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of their beneficiaries.

Under the same circumstances as provided in the preceding paragraph, the board of directors may decide to close down one class of shares by contribution into another class. In addition, such merger may be decided by the board of directors if required by the interests of the shareholders of the relevant classes. Such decision will be published in the same manner as described in the preceding paragraph and, in addition, the publication will contain information in relation to the new class. Such publication will be made one month before the date on which the merger becomes effective in order to enable shareholders to request redemption of their shares, free of charge, before the operation involving contribution into another class becomes effective.

The board of directors may also, under the same circumstances as provided above, decide to close down one class of shares by contribution into another collective investment undertaking governed by Part I of the 2002 Law. In addition, such merger may be decided by the board of directors if required by the interests of the shareholders of the relevant class. Such decision will be published in the same manner as described above and, in addition, the publication will contain information in relation to the other collective investment undertaking. Such publication will be made one month before the date on which the merger becomes effective in order to enable shareholders to request redemption of their shares, free of charge, before the operation involving contribution into another collective investment undertaking becomes effective. In case of contribution to another collective investment undertaking of the mutual fund type, the merger will be binding only on shareholders of the relevant class who will expressly agree to the merger.

In the event that the board of directors determines that it is required by the interests of the shareholders of the relevant class or that a change in the economic or political situation relating to the class concerned has occurred which would justify it, the reorganization of one class of shares, by means of a division into two or more classes, may be decided by the board of directors. Such decision will be published in the same manner as described above and, in addition, the publication will contain information in relation to the two or more new classes. Such publication will be made one month before the date on which the reorganization becomes effective in order to enable the shareholders to request redemption of their shares, free of charge before the operation involving division into two or more classes becomes effective.

The decisions to liquidate, to merge or to reorganise a class of shares in the circumstances and in the manner described in the preceding paragraphs may also be taken at a meeting of the shareholders of the class to be liquidated, merged or reorganised where no quorum is required and where the decision to liquidate, merge or reorganise must be approved by shareholders holding a simply majority of the shares represented at the meeting.

Art. 6. Shares will be registered or to the bearer at the discretion of the board of directors.

In the case of registered shares, unless a shareholder elects to obtain share certificates, he will receive instead a confirmation of his shareholding. If a registered shareholder desires that more than one share certificate or confirmation be issued for his shares, the cost of such additional certificates may be charged to such shareholder.

In respect of bearer shares, certificates will be issued in such denominations as the board of directors shall decide. If a bearer shareholder requests the exchange of his certificates for certificates in other denominations, he will be charged the cost of such exchange. Bearer share certificates shall be signed by two directors. Both such signatures may be either manual, or printed, or by facsimile. However, one of such signatures may be by a person delegated to this effect by the board of directors. In such latter case, it shall be manual.

The Corporation may decide for book shares to be issued only in the form of a global share certificate or in any other form as the board of directors may from time to time determine.

Shares may be issued only upon acceptance of the subscription and subject to receipt of the purchase price. The subscriber will, without undue delay, upon acceptance of the subscription and receipt of the purchase price, receive title to the shares purchased by him and obtain delivery of definitive share certificates in bearer or registered form or confirmation of his shareholding.

Payments of dividends will be made to shareholders, in respect of registered shares, at their addresses in the register of shareholders and, in respect of bearer shares, upon presentation of the relevant dividend coupons.

All issued shares of the Corporation other than bearer shares shall be inscribed in the register of shareholders, which shall be kept by the Corporation or by one or more persons designated therefor by the Corporation and such register shall contain the name of each holder of inscribed shares, his residence or elected domicile, the number of shares held by him and the amount paid in on each such share. Every transfer of a share shall be entered in the register of shareholders.

Transfer of bearer shares shall be effected by delivery of the relevant bearer share certificates. Transfer of registered shares shall be effected (a) if share certificates have been issued, upon delivering the certificate or certificates representing such shares to the Corporation along with other instruments of transfer satisfactory to the Corporation, and (b), if no share certificates have been issued, by written declaration of transfer to be inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor. Every registered shareholder must provide the Corporation with an address to which all notices and announcements from the Corporation may be sent. Such address will also be entered in the register of shareholders.

In the event that such shareholder does not provide such address, the Corporation may permit a notice to this effect to be entered in the register of shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Corporation, or such other address as may be so entered by the Corporation from time to time, until another address shall be provided to the Corporation by such shareholder. The shareholder may, at any time, change his address as entered in the register of shareholders by means of a written notification to the Corporation at its registered office, or at such other address as may be set by the Corporation from time to time.

Art. 7. Subject to the provisions of Luxembourg law regarding misplaced or destroyed bearer shares, if any shareholder can prove to the satisfaction of the Corporation that his share certificate has been mislaid or destroyed, then, at his request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees, including a bond delivered by an insurance company but without restriction thereto, as the Corporation may determine. At the issuance of the new share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original share certificate in place of which the new one has been issued shall become void.

Mutilated share certificates may be exchanged for new ones by order of the Corporation. The mutilated certificates shall be delivered to the Corporation and shall be annulled immediately. The Corporation may, at its election, charge the shareholder for the costs of a duplicate or of a new share certificate and all reasonable expenses undergone by the Corporation in connection with the issuance and registration thereof, or in connection with the annulment of the old share certificate.

Art. 8. The Corporation may restrict or prevent the ownership of shares in the Corporation by any person, firm or corporate body if the holding of shares by such person results in a breach of law or regulations whether Luxembourg or foreign or if such holding may be detrimental to the Corporation or the majority of its shareholders. More specifically, the Corporation shall have power to impose such restrictions as it may think necessary for the purpose of ensuring that no shares in the Corporation are acquired or held directly or beneficially by any person or persons in circumstances which, (whether directly or indirectly affecting such person or persons and whether taken alone or in conjunction with any other person or persons connected or not, or any other circumstances appearing to the board of directors to be relevant) in the opinion of the board of directors might result in the Corporation incurring any liability to taxation or suffering any other pecuniary disadvantages which the Corporation might not otherwise have incurred or suffered or might result in the Corporation being required to register under the Investment Company Act of 1940, as amended, of the United States of America.

The Corporation may also restrict or prevent the ownership of shares by any "U.S. person" as defined hereafter and for such purpose the Corporation may:

- a) decline to issue any share and decline to register any transfer of a share, where it appears to it that such registration or transfer would or might result in beneficial ownership of such share by a U.S. person,
- b) at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of shares on, the register of shareholders to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's shares rests or will rest in U.S. persons and
- c) where it appears to the Corporation that any U.S. person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of shares, compulsorily purchase from any such shareholder all shares held by such shareholder in the following manner:

- 1) The Corporation shall serve a notice (hereinafter called the "purchase notice") upon the shareholder bearing such shares or appearing in the register of shareholders as the owner of the shares to be purchased, specifying the shares to be purchased as aforesaid, the price to be paid for such shares, and the place at which the purchase price in respect of

such shares is payable. Any such notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Corporation. The said shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Corporation the share certificate or certificates, if any, representing the shares specified in the purchase notice. Immediately after the close of business on the date specified in the purchase notice, such shareholder shall cease to be the owner of the shares specified in such notice and, in the case of registered shares, his name shall be removed from the registration of such shares in the register of shareholders, and in the case of bearer shares, the certificate or certificates representing such shares shall be cancelled on the books of the Corporation; provided, however, that the shares represented by such inscribed or bearer certificates shall remain in existence.

2) The price at which the shares specified in any purchase notice shall be purchased (herein called "the purchase price") shall be an amount equal to the per share net asset value of shares in the Corporation less any applicable redemption charges.

3) Payment of the purchase price will be made to the owner of such shares in Euro, except during periods of Euro exchange restrictions, and will be deposited by the Corporation with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the purchase notice) for payment to such owner upon surrender of the share certificate or certificates, if any, representing the shares specified in such notice upon deposit of such price as aforesaid no person interested in the shares specified in such purchase notice shall have any further interest in such shares or any of them, or any claim against the Corporation on its assets in respect thereof, except the right of the shareholder appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without interest) from such bank upon effective surrender of the share certificate or certificates as aforesaid.

4) The exercise by the Corporation of the powers conferred by this article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Corporation at the date of any purchase notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Corporation in good faith; and

d) decline to accept the vote of any U.S. person at any meeting of shareholders of the Corporation.

Whenever used in these Articles, the term "U.S. person" shall have the same meaning as in Regulation S, as amended from time to time, of the United States Securities Act of 1933, as amended ("the 1933 Act") or as in any other Regulation or act which shall come into force within the United States of America and which shall in the future replace Regulation S or the 1933 Act. The board of directors shall define the word "U.S. person" on the basis of these provisions and publicise this definition in the sales documents of the Corporation.

In addition to the foregoing, the Corporation may restrict the issue and transfer of shares of a class or sub-class to institutional investors within the meaning of Article 129 of the 2002 Law ("Institutional Investor(s)"). The Corporation may, at its discretion, delay the acceptance of any subscription application for shares of a class or sub-class reserved for Institutional Investors until such time as the Corporation has received sufficient evidence that the applicant qualifies as an Institutional Investor. If it appears at any time that a holder of shares of a class or sub-class reserved to Institutional Investors is not an Institutional Investor, the Corporation will convert the relevant shares into shares of a class or sub-class which is not restricted to Institutional Investors (provided that there exists such a class or sub-class with similar characteristics) or compulsorily redeem the relevant shares in accordance with the provisions set forth above in this Article. The Corporation will refuse to give effect to any transfer of shares and consequently refuse for any transfer of shares to be entered into the register of shareholders in circumstances where such transfer would result in a situation where shares of a class or sub-class restricted to Institutional Investors would, upon such transfer, be held by a person not qualifying as an Institutional Investor.

In addition to any liability under applicable law, each shareholder who does not qualify as an Institutional Investor, and who holds shares in a class or sub-class restricted to Institutional Investors, shall hold harmless and indemnify the Corporation, the Board of Director, the other shareholders of the relevant class or sub-class and the Corporation's agents for any damages, losses and expenses resulting from or connected to such holding in circumstances where the relevant shareholder had furnished misleading or untrue documentation or had made misleading or untrue representations to wrongfully establish its status as an Institutional Investor or has failed to notify the Corporation of its loss of such status.

Art. 9. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Corporation.

Art. 10. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Friday of the month of January at 10.30 a.m. and for the first time in January 2010. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 11. The quorum and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Corporation, unless otherwise provided herein.

Each share of whatever class and regardless of the net asset value per share of any class is entitled to one vote, subject to such limitations as may be imposed by these Articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholders have not taken part in the vote or have abstained or have returned a blank or invalid vote.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 12. Shareholders meet upon call by the board of directors pursuant to notice setting forth the agenda sent by mail at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders.

Notice shall, in addition and to the extent required, be published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg, in a Luxembourg newspaper, and in such other newspapers as the board of directors may decide.

Art. 13. The Corporation shall be managed by a board of directors composed of not less than three members; members of the board of directors need not be shareholders of the Corporation.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting for a period ending at the next annual general meeting and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 14. The board of directors chooses from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders. The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The board of directors from time to time may appoint the officers of the Corporation, including a general manager, a secretary, and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Corporation. Any such appointment may be revoked at any time by the board of directors. Officers need not be directors or shareholders of the Corporation. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given them by the board of directors.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least seven days in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex, fax or any other electronic means capable of evidencing such proxy another director as his proxy.

Directors may also cast their vote in writing by letter or by fax or any other means capable of evidencing such vote. A director may attend any meeting of the board of directors using teleconference, videoconference or any other telecommunication means permitting his identification and his effective participation to such meeting whose deliberations must be retransmitted to him on a continuous basis.

The directors may only act at duly convened meetings of the board of directors. Directors may not bind the Corporation by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the board of directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

The directors acting unanimously by circular resolution, may express their consent on one or several separate instruments in writing or by telex, cable, telegram, facsimile transmission, and by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing. The date of the decision contemplated by these resolutions shall be the latest signature date.

The Corporation will enter into a management agreement with a management company authorized under chapter 13 of the law of the 2002 Law to supply the Corporation with investment management, administration and marketing services. Alternatively, the board of directors may appoint two or more persons to conduct the business of the Corporation.

Art. 15. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors.

Art. 16. The board of directors shall, based upon the principle of spreading of risks, have power to determine the corporate and investment policy and the course of conduct of the management and business affairs of the Corporation.

The board of directors shall also determine any restrictions which shall from time to time be applicable to the investments of the Corporation, in accordance with part I of the 2002 Law.

The board of directors may decide that investment of the Corporation be made in (i) transferable securities and money market instruments admitted to or dealt in on a regulated market; (ii) transferable securities and money market instruments dealt in on another market in a Member State of the European Union which is regulated, operates regularly and is recognised and open to the public; (iii) transferable securities and money market instruments admitted to official listing on a stock exchange or dealt in on another market which is regulated, operates regularly and is recognised and open to the public in any other country in Europe, Asia, Oceania, the American continents and Africa; (iv) in recently issued transferable securities and money market instruments provided the terms of the issue provide that application be made for admission to official listing in any of the stock exchanges or other regulated markets referred to above and provided that such admission is secured within one year of issue as well as (v) in any other transferable securities, instruments or other assets within the restrictions as shall be set forth by the board of directors in compliance with applicable laws on regulations and disclosed in the sales documents of the Corporation.

The board of directors of the Corporation may decide to invest under the principle of risk-spreading up to 100 % of the assets of each class of shares of the Corporation in different transferable securities and money market instruments issued or guaranteed by a Member State of the European Union, its local authorities, a non-member State of the European Union accepted to that effect by the Luxembourg supervisory authority and disclosed in the sales documents of the Corporation or public international bodies of which one or more Member States of the European Union are members, or by any other Member State of the Organisation for Economic Cooperation and Development provided that in the case where the Corporation decides to make use of this provision, the relevant class of shares hold securities from at least six different issues, and securities from any one issue may not account for more than 30 % of the total net assets of such class' total net assets.

The board of directors may decide that investments of the Corporation be made in financial derivative instruments, including equivalent cash settled instruments, dealt in on a regulated market as referred to in the 2002 Law and/or financial derivative instruments dealt in over-the-counter provided that, among others, the underlying consists of instruments covered by Article 41 (1) of the 2002 Law, financial indices, interest rates, foreign exchange rates or currencies, in which the Corporation may invest according to its investment objectives as disclosed in its sales documents.

The board of directors may further decide to create classes of shares the assets of which will be invested so as to replicate the composition of a certain stock or bond index provided that the relevant index is recognised by the Luxembourg supervisory authority on the basis that it is sufficiently diversified, represent an adequate benchmark for the market to which it refers and is published in an appropriate manner.

The Corporation may invest in undertakings for collective investment within the conditions and limits provided for by the 2002 Law.

The Corporation may hold all the shares in the capital of subsidiary companies which, exclusively on the Corporation's behalf, carry on only the business of management, advice or marketing in the country where the subsidiary is located, in regard to the redemption of shares at the request of shareholders.

Art. 17. No contract or other transaction between the Corporation and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Corporation is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other corporation or firm. Any director or officer of the Corporation who serves as a director, officer or employee of any corporation or firm with which the Corporation shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation or firm be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Corporation may have any personal interest in any transaction of the Corporation, such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction and such transaction, and such director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

Art. 18. The Corporation may indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Corporation or at its request, of any other corporation

of which the Corporation is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only, in connection with such matters covered by the settlement as to which the Corporation is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 19. The Corporation will be bound by the joint signature of two directors of the Corporation, or by the joint or individual signatures of any person (s) to whom such signatory authority has been delegated by the board of directors.

Art. 20. The Corporation shall appoint an authorised auditor who shall carry out the duties prescribed by the 2002 Law. The auditor shall be elected by the general meeting of shareholders and shall be in duty until his successor is elected.

Art. 21. As is more especially prescribed hereinbelow, the Corporation has the power to repurchase its own shares at any time within the sole limitations set forth by law.

Any shareholder may request the repurchase of all or part of his shares by the Corporation. The repurchase price shall be paid not later than 7 business days after the date as of which the applicable net asset value was determined and shall be equal to the net asset value as determined in accordance with the provisions of Article twenty-three hereof which may be reduced by such charge to cover realisation costs as the board of directors shall determine, such charge not to exceed 1% of the applicable net asset value. From the repurchase price there may further be deducted any repurchase charge as the sales documents may provide or adjustments may be made to reflect any swing pricing technique as defined under Article twenty-three hereof. Any such request must be filed by such shareholder at the registered office of the Corporation in Luxembourg or with any other person or entity appointed by the Corporation as its agent for repurchase of shares, together with the delivery of the certificate or certificates (if issued) for such shares in proper form and accompanied by proper evidence of transfer or assignment.

The board of directors may decide to postpone redemptions if requests for redemption for shares representing more than 5% of the net assets in the relevant class are received on a Valuation Day for which shares may be tendered for redemption as defined in this Article, in which case the redemption requests will be scaled down pro-rata so that shares representing not more than 5% of the net assets of such class may be redeemed on a Valuation Day. To the extent that redemption requests have not been dealt with as result of such limitation, they will be dealt with on the next following Valuation Day(s) during which shares may be tendered for redemption as defined in this Article, in priority to the redemption requests received on such following Valuation Day(s).

Shares in the capital of the Corporation repurchased by the Corporation shall be cancelled.

Any shareholder may obtain conversion of whole or part of his shares into shares of another class and subject to applicable limitations, another sub-class, at the respective net asset values as determined by Article twenty-two hereafter reduced, as to the first class, by the charge provided for above, and increased as to the other class, by the premium referred to in Article 24 hereafter, subject, where the net asset value of such classes is expressed in different currencies, to the conversion rate prevailing on the date of conversion. The board of directors may impose such restrictions as to, inter alia, frequency of conversion, and may make conversion subject to payment of such charge, as the sales documents may provide.

Art. 22. Whenever the Corporation shall redeem shares of the Corporation, the price per share shall be equal to the net asset value per share of the relevant class or sub-class as defined herein less any charges provided for in article 21 and any deferred sales charge as may have been provided by the sales documents issued by the Corporation.

For the purpose of determination of the issue, conversion and redemption prices, the net asset value of shares in the Corporation shall be determined by the Corporation as to the shares of each class or sub-class from time to time adjusted, if applicable, to reflect any swing pricing technique, as defined in Article twenty-three hereof, as the board of directors may consider appropriate, but in no instance less than twice monthly, as the board of directors by regulation may direct (every such day or time for determination of net asset value being referred to herein as a "Valuation Day"). The Corporation may suspend the determination of the net asset value of shares of any particular class and the issue and redemption of the shares in such class as well as conversion from and to shares of such class during

a) any period when any of the principal stock exchanges or markets on which any substantial portion of the investments of the Corporation attributable to such class of shares from time to time are quoted or dealt in is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended;

b) the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposals or valuation of assets owned by the Corporation attributable to such class of shares would be impracticable; or

c) any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the investments attributable to any particular class of shares or the current price or values on any stock exchange; or

d) any period when the Corporation is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of such shares or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of such shares cannot in the opinion of the directors be effected at normal rates of exchange; or

e) any period when, in the opinion of the board of directors, there exists unusual circumstances where it would be impracticable or unfair towards the shareholders to continue dealing in the shares of any class of the Corporation; or

f) in the event of winding up of the Corporation, in which event repurchase shall be suspended effective the date of the first notice convening an extraordinary general meeting to wind up the Corporation;

g) while the net asset value of any subsidiary of the Corporation may not be determined accurately.

Any such suspension shall be publicised by the Corporation and shall be notified to shareholders requesting purchase of their shares by the Corporation at the time of the filing of the irrevocable written request for such purchase as specified in article 21 hereof.

Art. 23. The net asset value of shares of each class or sub-class of shares in the Corporation shall be expressed in Euro, or such other currency as the board of directors shall determine in respect of each class or sub-class as a per share figure. The net asset value of shares of each class or sub-class of shares shall be determined in respect of any Valuation Day by dividing the net assets of the Corporation corresponding to each class or sub-class of shares, being the value of the assets of the Corporation corresponding to such class or sub-class less its liabilities attributable to such class or sub-class at the close of business on such date, by the number of shares of the relevant class or sub-class then outstanding and where applicable adjusted to reflect any swing pricing technique, as defined hereafter, as the board of directors may consider appropriate.

Depending on the volume of issues, redemptions or conversions requested by shareholders, the board of directors reserves the right to allow for the net asset value per share to be adjusted by dealing and other costs and fiscal charges which would be payable on the effective acquisition or disposal of assets in the relevant class of shares if the net capital activity exceeds, as a consequence of the sum of all issues, redemptions or conversions of shares in such a class, such threshold percentage as may be determined from time to time by the Corporation, of the class of share's total net assets on a given Valuation Day (herein referred to as "swing pricing technique").

The resulting net asset value of shares may be rounded to the nearest smallest unit of the currency concerned in the following manner:

A. The assets of the Corporation shall be deemed to include:

- a) all cash balances and deposits, including any interest accrued thereon;
- b) all bills and demand notes and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not settled);
- c) all bonds, time notes, shares, stock, units/shares in undertakings for collective investment, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other investments and securities owned or contracted for by the Corporation;
- d) all stock, stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Corporation to the extent that information thereon is reasonably available to the Corporation (provided that the Corporation may make adjustments with regard to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights, or by similar practices);
- e) all interest accrued on any interest-bearing securities owned by the Corporation except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such security;
- f) the preliminary expenses of the Corporation insofar as the same have not been written off, provided that such preliminary expenses may be written off directly from the capital of the Corporation, and
- g) all other assets of every kind and nature, including prepaid expenses.

The value of such assets shall be determined as follows:

- a) the value of any cash balances or deposits, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the Corporation may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;
- b) the value of securities, money market instruments and/or financial derivative instruments which are listed on any official stock exchange or dealt in on any regulated market are valued at the last available price in accordance with the Corporation's current accounting policies;
- c) in the event that any of the securities or money market instruments held by the Corporation's portfolio on the relevant day are not listed on any stock exchange or dealt in on any regulated market or if, with respect to securities, money market instruments and/or financial derivative instruments listed on any stock exchange or dealt in on any other regulated market, the basis of the price as determined pursuant to sub-paragraph b) is not representative of the fair market value of the relevant securities, the value of such securities will be determined based on the reasonably foreseeable sales price determined prudently and in good faith;
- d) the financial derivative instruments which are not listed on any official stock exchange or traded on any other regulated market will be valued in a reliable and verifiable manner on a daily basis and verified by a competent professional appointed by the Corporation in accordance with market practice;
- e) units or shares in open-ended investment funds shall be valued at their last available net asset value reduced by any applicable redemption charge; Wherever practicable, the last available net asset value shall be deemed to include the net

asset value calculated on the same Valuation Day for any underlying fund which itself has a valuation point at or before the Corporation's valuation point as determined in the prospectus of the Corporation;

f) the value of money market instruments neither listed or dealt in on a stock exchange nor dealt in on any other regulated market shall be based on the nominal value plus any accrued interest or an amortised cost basis;

g) in the event that the above mentioned calculation methods are inappropriate or misleading, the directors may adjust the value of any investment or permit another method of valuation to be used for the assets of the Corporation;

h) in circumstances where the interests of the Corporation or its shareholders so justify (for example, the avoidance of market timing practices), the directors may take appropriate measures, such as applying a fair-value pricing methodology, to adjust the value of the Corporation's assets.

B. The liabilities of the Corporation shall be deemed to include:

a) all loans, bills and accounts payable;

b) all accrued or payable administrative expenses (including management and advisory fees, if applicable, custodian fee and corporate agents' fee as well as the costs of incorporation and registration, legal publications and prospectus printing, financial reports and other documents made available to shareholders, marketing and advertisement costs);

c) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Corporation where the Valuation Day falls on the record date for determination of the persons entitled thereto, or is subsequent thereto;

d) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Day, as determined from time to time by the Corporation, and other reserves (if any) authorised and approved by the directors; and

e) all other liabilities of the Corporation of whatsoever kind and nature except liabilities represented by shares in the Corporation. In determining the amount of such liabilities the Corporation shall take into account all expenses payable by the Corporation which shall comprise, if not already stated under b), formation expenses, fees payable to its management company (if applicable), accountants, custodian and correspondents, domiciliary, registrar and transfer agents, any paying agents and permanent representatives in places of registration, any other agent employed by the Corporation, fees for legal and auditing services, promotional, printing, reporting and publishing expenses, including the cost of advertising or preparing and printing of prospectuses and simplified prospectuses, explanatory memoranda or registration statements, annual and semi-annual reports, stock exchange listing costs and the costs of obtaining or maintaining any registration with or authorisation from governmental or other competent authorities, taxes or governmental charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone and telex. The Corporation may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance, and may accrue the same in equal proportions over any such period.

C. The board of directors shall establish a pool of assets for each class of shares in the following manner:

a) the proceeds from the issue of each class of shares shall be applied in the books of the Corporation to the pool of assets established for that class of shares, and the assets and liabilities and income and expenditure attributable thereto shall be applied to such pool subject to the provisions of this article;

b) where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be applied in the books of the Corporation to the same pool as the assets from which it was derived and on each re-valuation of an asset the increase or diminution in value shall be applied to the relevant pool;

c) if within any pool class specific assets are held by the Corporation for a specific class of shares, the value thereof shall be allocated to the class concerned and the purchase price paid therefore shall be deducted, at the time of acquisition, from the proportion of the other net assets of the relevant pool which otherwise would be attributable to such class;

d) where the Corporation incurs a liability which relates to any asset of a particular pool or to any action taken in connection with an asset of a particular pool, such liability shall be allocated to the relevant pool;

e) in the case where any asset or liability on the Corporation cannot be considered as being attributable to a particular pool such asset or liability shall be allocated to all the pools prorata to the net asset values of the relevant class of shares;

the board of directors may reallocate any asset or liability previously allocated by them if in their opinion circumstances so require;

the board of directors may in the books of the Corporation appropriate an asset from one pool of assets to another if for any reason a liability would but for such appropriation not have been borne wholly or partly in the manner determined by the board of directors under this Article;

f) upon the payment of dividends to the holders of any class of shares, the net asset value of such class of shares shall be reduced by the amount of such dividends.

g) upon payment of an expense allocable to a specific pool or a particular class of shares, the amount thereof shall be deducted from the assets of the pool concerned and, if applicable, from the proportion of the net assets attributable to the class concerned.

If there have been created, as more fully described in Article 5 hereof, within the same class of shares two or several sub-classes, the allocation rules set out above shall apply, mutatis mutandis, to such sub-classes.

D. For the purposes of this Article:

a) shares in respect of which subscription has been accepted but payment has not yet been received shall be deemed to be existing;

b) shares of the Corporation to be redeemed under Article 21 hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the close of business on the Valuation Day referred to in this Article, and from such time and until paid the price therefor shall be deemed to be a liability of the Corporation:

c) all investments, cash balances and other assets of the Corporation not expressed in the currency in which the net asset value of the relevant class is denominated, shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the net asset value of shares and

d) effect shall be given on any Valuation Day to any purchases or sales of securities contracted for by the Corporation on such Valuation Day, to the extent practicable.

E. The board of directors may invest and manage all or any part of the pools of assets established for two or more classes of shares (hereafter referred to as "Participating Funds") on a pooled basis where it is appropriate with regard to their respective investment sectors to do so. Any such enlarged asset pool ("Asset Pool") shall first be formed by transferring to it cash or (subject to the limitations mentioned below) other assets from each of the Participating Funds. Thereafter the directors may from time to time make further transfers to the Asset Pool. They may also transfer assets from the Asset Pool to a Participating Fund, up to the amount of the participation of the Participating Fund concerned. Assets other than cash may be allocated to an Asset Pool only where they are appropriate to the investment sector of the Asset Pool concerned.

The assets of the Asset Pool to which each Participating Fund shall be entitled, shall be determined by reference to the allocations and withdrawals of assets by such Participating Fund and the allocation and withdrawals made on behalf of the other Participating Funds.

Dividends, interests and other distributions of an income nature received in respect of the assets in an Asset Pool will be immediately credited to the Participating Funds, in proportion to their respective entitlements to the assets in the Asset Pool at the time of receipt.

Art. 24. Whenever the Corporation shall offer shares for subscription, the price per share at which such shares shall be offered and sold, shall be the net asset value as hereinabove defined for the relevant class or sub-class of shares which may be adjusted to reflect any swing pricing technique or increased by such premium to cover expenses of the issue and investment expenses as the board of directors shall determine, such premium not to exceed 1% of the applicable net asset value plus such sale commission as the sales documents may provide. The price so determined shall be payable pursuant to the relevant provisions set forth in the prospectus of the Corporation but not later than five days after the date on which the application was accepted.

Art. 25. The Corporation shall enter into a Custodian agreement with a bank which shall satisfy the requirements of the law regarding collective investment undertakings (the "Custodian"). All securities and cash of the Corporation are to be held by or to the order of the Custodian who shall assume towards the Corporation and its shareholders the responsibilities provided by law.

In the event of the Custodian desiring to retire the board of directors shall use their best endeavours to find a bank to act as Custodian and upon doing so the directors shall appoint such Corporation to be Custodian in place of the retiring Custodian. The directors may terminate the appointment of the Custodian, but shall not remove the Custodian unless and until a successor Custodian shall have been appointed in accordance with this provision to act in the place thereof.

Art. 26. The accounting year of the Corporation shall begin on the 1st of October of each year and shall terminate on the 30th of September of the following year. The first accounting year shall begin as of the date of this deed and shall terminate on 30th September, 2009.

Art. 27. The appropriation of the annual results and any other distributions shall be determined by the annual general meeting upon proposal by the Board provided that any resolution of a general meeting of shareholders deciding on dividends to be distributed on the shares of any class shall, in addition, be subject to a prior vote of the shareholders of such class, and provided, further, that at least 85 per cent of the net investment income attributable to each class of shares shall be distributed to the holders of such class of shares.

Dividends shall be paid in the currency in which the net asset value of the shares of any class is expressed.

The Corporation may operate such income equalisation arrangements in relation to all or any of the Portfolios as the directors may think fit with a view to ensuring that the level of dividends payable on the relevant class or classes of shares is not affected by the issue or redemption of shares of the relevant class or classes during an accounting period.

Interim dividends may be paid out upon decision of the board of directors.

No distribution may be made if after declaration of such distribution the Corporation's capital would be less than the minimum capital imposed by law.

Art. 28. In the event of a dissolution of the Corporation liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 29. These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Any amendment affecting the rights of the holders of shares of any class vis-à-vis those of any other class shall be subject, further, to the said quorum and majority requirements in respect of each such relevant class.

Art. 30. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended and the 2002 Law.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having been drawn up as aforesaid, the subscriber undertook to subscribe for the following shares:

Shareholder	Subscribed Capital	Number of Shares
Jupiter Asset Management (Bermuda) Limited	€ 31,000	31
TOTAL:	€ 31,000	31

The possibility to choose the classification of these shares is given at the end of the initial subscription period.

Proof of the above payments has been duly given to the undersigned Notary.

Statement

The Notary executing these documents declares that he has verified the conditions laid down in Article 26 of the law on commercial companies of August 10, 1915 and expressly confirms that they have been observed.

Statement of Formation Expenses

The above named persons declare that the expenses, costs and fees or charges, of any kind whatsoever, which shall be borne by the Corporation as a result of its formation amount approximately to 8,000 EUR.

Extraordinary General Meeting

The above person, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, has immediately proceeded to the holding of an Extraordinary General Meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions:

1. That the number of directors be fixed at 4 (four) or such other number as may be determined by the Board of Directors.
2. That the following be appointed as Directors:
 - Garth Lorimer Turner, Managing Director, Jupiter Asset Management (Bermuda) Limited, with professional address at Cumberland House, 3rd Floor, 1 Victoria Street, Hamilton HM11, Bermuda
 - Patrick Zurstrassen, Director, the Director's Office, with professional address at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
 - Jacques Elvinger, Avocat, Elvinger Hoss & Prussen, with professional address at 2, Place Churchill, L-2014 Luxembourg
 - Jonathan Carey, Chairman, Jupiter Investment Management Group Limited, with professional address at 1 Grosvenor Place, London SW1X 7JJ, England
3. That the term of office of these Directors expires at the annual general meeting to be held in 2010.
4. That Ernst & Young S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365, Munsbach, Luxembourg are appointed Auditor.
5. That the term of office of the auditor expires at the annual general meeting to be held in 2010.
6. That the registered office of the Corporation is fixed at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above represented persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the proxy of the same persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the persons represented, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said persons have signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatre juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Jupiter Asset Management (Bermuda) Limited, société constituée selon la loi des Bermudes, ayant son siège social à Cumberland House, 3rd Floor, 1 Victoria Street, Hamilton HM11, Bermudes, représentée par M^e Xavier Le Sourné, maître en droit, résidant à Luxembourg, suivant une procuration datée du 2 juin 2008.

La procuration donnée, signée «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée à ce document pour être soumise aux formalités de l'enregistrement. Lequel comparant, agissant ès-qualités a requis le notaire instrumentaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous le régime d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination JUPITER MERLIN FUNDS.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée indéterminée. Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modifications des présents statuts.

Art. 3. L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières et tout autre type d'avoirs financiers liquides, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son but au sens le plus large dans le cadre de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée (la «Loi de 2002»).

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Si et dans les limites autorisées par la loi, le conseil d'administration peut décider du transfert du siège social dans tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration des succursales ou filiales tant dans le Grand-Duché qu'à l'étranger. Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital de la Société est représenté par des actions sans mention de valeur nominale et sera à tout moment égal à l'actif net total de la Société tel que défini par l'article 23 des présents statuts.

Le capital minimum de la Société, qui doit être atteint endéans la période fixée par la loi, est un million deux cent cinquante mille Euros (EURO 1.250.000,-).

Le conseil d'administration est autorisé à tout moment et sans limitation à émettre des actions entièrement libérées supplémentaires conformément à l'article 24 des présents statuts sans réserver aux actionnaires existants un droit de souscription préférentiel.

Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur ou agent de la Société dûment autorisé ou à toute autre personne dûment autorisée la charge d'accepter les souscriptions pour payer ou recevoir en paiement les prix de ces actions nouvelles.

Ces actions peuvent, au choix du conseil d'administration, appartenir à des catégories différentes et les produits de l'émission des actions de chaque catégorie seront investis, conformément à l'article 3 des présents statuts, dans des valeurs mobilières, instruments du marché monétaire ou autres avoirs correspondant à des zones géographiques, des secteurs industriels, des zones monétaires, ou à un type spécifique d'actions ou obligations à déterminer par le conseil d'administration de temps en temps pour chacune des catégories d'actions.

Le conseil d'administration peut aussi décider de créer à l'intérieur de chaque catégorie d'actions deux ou plusieurs sous-catégories dont les avoirs seront investis en commun d'après la politique d'investissement de la catégorie concernée, mais où une structure spécifique de commission d'émission ou de rachat ou une politique de couverture ou toute autre caractéristique est appliquée à chacune de ces sous-catégories.

Pour déterminer le capital de la Société, les avoirs nets correspondant à chacune des catégories seront, s'ils ne sont pas exprimés en Euro, convertis en Euro et le capital sera égal au total des avoirs nets de toutes les catégories.

Le conseil d'administration de la Société peut décider de liquider une catégorie d'actions au cas où les actifs nets de cette catégorie tombent en dessous de l'équivalent de 10.000.000 Euros ou au cas où un changement dans la situation économique et politique relative à la catégorie concernée justifierait une telle liquidation. La décision de liquidation sera publiée avant la date effective de la liquidation et la publication indiquera les raisons ainsi que les procédures relatives aux opérations de liquidation. Si le conseil d'administration n'en décide pas autrement dans l'intérêt des actionnaires ou pour assurer un traitement égalitaire entre les actionnaires, les actionnaires de la catégorie concernée peuvent continuer de demander le rachat ou la conversion de leurs actions. Les actifs qui ne peuvent pas être distribués à leurs bénéficiaires au moment de la clôture de la liquidation de la catégorie concernée seront déposés auprès du dépositaire pour une période de 6 mois après la clôture de la liquidation. Après cette période, les actifs seront déposés auprès de la Caisse de Consignation pour le compte de leurs bénéficiaires.

Le conseil d'administration peut décider de clôturer une catégorie d'actions par fusion dans une autre catégorie et cela dans les mêmes circonstances que celles décrites dans le paragraphe précédent. En plus, une telle fusion peut être décidée par le conseil d'administration au cas où les intérêts des actionnaires des catégories d'actions concernées le requièrent. Une telle décision sera publiée de la façon décrite au paragraphe précédent et en plus la publication contiendra des informations relatives à cette nouvelle catégorie. Une telle publication sera faite un mois avant la date à laquelle la fusion deviendra effective afin de permettre aux actionnaires de demander le rachat sans frais de leurs actions avant que l'opération de fusion ne devienne effective.

Le conseil d'administration peut aussi dans les circonstances énoncées ci-avant, décider de fermer une catégorie par contribution dans un autre organisme de placement collectif soumise à la partie I de la Loi de 2002. Par ailleurs, une telle fusion peut être décidée par le conseil d'administration si requis par les intérêts des actionnaires de la catégorie concernée. Une telle décision sera publiée comme décrit ci-avant et, en plus, la publication contiendra les informations relatives à l'autre organisme de placement collectif. Une telle publication sera faite un mois avant la date à laquelle la fusion devient effective pour permettre aux actionnaires de demander le rachat de leurs actions, sans frais, avant que l'opération entraînant la contribution dans un autre organisme de placement collectif, ne devienne effective. En cas de contribution dans un autre organisme de placement collectif du type fonds commun de placement, la fusion engagera seulement les actionnaires de la catégorie concernée qui auront expressément approuvé la fusion.

Dans le cas où le conseil d'administration détermine que les intérêts des actionnaires de la catégorie concernée l'exigent ou qu'un changement dans la situation économique ou politique relative à la catégorie concernée le justifie, la réorganisation d'une catégorie d'actions, par le moyen d'une division dans deux ou plusieurs catégories, pourra être décidée par le conseil d'administration. Une telle décision sera publiée de la manière décrite ci-avant et, en plus, la publication contiendra les informations relatives aux deux ou plusieurs nouvelles catégories. Une telle publication sera faite un mois avant la date à laquelle la réorganisation devient effective afin de permettre aux actionnaires de demander le rachat de leurs actions, sans frais, avant que l'opération entraînant la division en deux ou plusieurs catégories ne devienne effective.

Chacune des décisions de liquidation, de fusion ou de réorganisation dans les circonstances et de la manière telles que décrites dans les précédents paragraphes, peut aussi être prise par une assemblée séparée des actionnaires de la classe destinée à être liquidée, fusionnée ou réorganisée où aucun quorum n'est requis et où la décision de liquider, de fusionner ou de réorganiser est prise à la majorité simple des actions représentées à l'assemblée.

Art. 6. Les actions seront nominatives ou au porteur, au choix du conseil d'administration.

Pour les actions nominatives l'actionnaire recevra une confirmation de sa qualité d'actionnaire. Si un actionnaire nominatif désire recevoir, pour ses actions, plusieurs certificats ou confirmations, il devra supporter les coûts inhérents à ces certificats additionnels.

Pour les actions au porteur, les certificats seront émis dans les formes qui seront déterminées par le conseil d'administration. Si un propriétaire d'actions au porteur demande l'échange de ses certificats contre des certificats de forme différente, le coût d'un tel échange lui sera mis à charge. Les certificats d'actions au porteur seront signés par deux administrateurs. Les deux signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe. Toutefois l'une des signatures pourra être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration; en ce cas, elle doit être manuscrite. La Société pourra décider que les actions nominatives seront émises sous la forme d'un certificat global ou sous toute forme que le conseil d'administration déterminera.

Les actions ne seront émises que sur acceptation de la souscription et réception du prix d'achat. A la suite de l'acceptation de la souscription et de la réception du prix d'achat et sans délais, les actions souscrites sont attribuées au souscripteur et il lui sera remis des actions au porteur, ou des certificats nominatifs, ou une confirmation de sa qualité d'actionnaire.

Le paiement des dividendes se fera, pour les actions nominatives, à l'adresse portée au registre des actionnaires et pour les actions au porteur sur présentation du coupon de dividende respectif.

Toutes les actions autres que celles au porteur émises par la Société seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; l'inscription doit indiquer le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient et le montant payé sur chacune des actions. Tout transfert d'actions sera inscrit au registre des actionnaires.

Le transfert d'actions au porteur se fera par la délivrance du certificat d'action au porteur correspondant. Le transfert d'actions nominatives se fera (a) si des certificats ont été émis, par la remise à la Société des certificats représentant ces actions, ensemble avec tous autres documents de transfert exigés par la Société et (b) si aucun de certificats n'ont été émis, par une déclaration de transfert écrite portée au registre des actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis. Tout actionnaire désirant obtenir des certificats d'actions nominatives devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite également sur le registre des actions.

Au cas où un actionnaire en nom ne fournit pas d'adresse à la Société, mention pourra en être faite au registre des actions, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse qui sera fixée par la Société, ceci jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par l'actionnaire. L'actionnaire pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite envoyée à la Société à son siège social, ou à telle autre adresse qui pourra être fixée par la Société.

Art. 7. Sous réserve des dispositions de la loi luxembourgeoise relative au remplacement ou la destruction des titres au porteur, lorsqu'un actionnaire peut justifier de manière satisfaisante à la Société que son certificat d'action a été égaré ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande aux conditions et garanties que la Société déterminera, notamment sous forme d'une assurance, sans préjudice de toute autre forme de garantie que la Société pourra choisir. Dès l'émission du nouveau certificat sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original n'aura plus aucune valeur.

Les certificats d'actions endommagés peuvent être échangés sur ordre de la Société. Ces certificats endommagés seront remis à la Société et annulés sur-le-champ. La Société peut à son gré mettre en compte à l'actionnaire le coût du duplicata ou du nouveau certificat et de toutes les dépenses justifiées encourues par la Société en relation avec l'émission et l'inscription au registre ou avec la destruction de l'ancien certificat.

Art. 8. La Société pourra restreindre ou s'opposer à la propriété d'actions de la Société par toute personne physique ou morale, si la détention de telles actions constitue une contravention à des dispositions légales ou réglementaires, luxembourgeoises ou étrangères ou si cette détention peut-être préjudiciable à la Société ou à la majorité de ses actionnaires. Plus spécifiquement, la Société aura pouvoir d'imposer les restrictions qu'elle jugera nécessaire pour assurer qu'aucune des actions de la Société n'est acquise ou détenue directement, ou ne bénéficie à une personne ou des personnes dans des circonstances qui (affectant directement ou indirectement telle personne et prise individuellement ou conjointement avec une autre personne, liée ou non, ou toutes autres circonstances apparaissant être d'une certaine importance) selon le Conseil d'Administration pourraient engager sa responsabilité au plan fiscal ou subir tout autre désavantage pécuniaire que la Société n'aurait pas autrement supporté ou subi; ou impliqueraient l'obligation pour la Société d'être enregistrée sous le «Investment Company Act» des Etats-Unis d'Amérique de 1940.

La Société pourra aussi restreindre ou prévenir la propriété d'actions par tout «ressortissant des Etats-Unis» tel que défini ci-après et pour cette raison la Société peut:

a) refuser l'émission d'actions et l'inscription du transfert d'actions, lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert auraient ou pourraient avoir pour conséquence d'attribuer la propriété de l'action à un ressortissant des Etats-Unis d'Amérique;

b) demander à tout moment à toute personne figurant au registre des actionnaires, ou à toute autre personne qui demande à faire inscrire le transfert d'actions dans le registre des actionnaires, de lui fournir tous renseignements et certificats qu'elle estime nécessaires, éventuellement appuyés d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou vont appartenir en propriété effective à des ressortissants des Etats-Unis d'Amérique; et

c) procéder au rachat forcé s'il apparaît qu'un ressortissant des Etats-Unis d'Amérique, soit seul, soit ensemble avec d'autres personnes, est le propriétaire d'actions de la Société. Dans ce cas, la procédure suivante sera appliquée:

1) la Société enverra un avis (appelé ci-après "l'avis de rachat") à l'actionnaire possédant les titres ou apparaissant au registre comme étant le propriétaire des actions; l'avis de rachat spécifiera les titres à racheter, le prix de rachat à payer et l'endroit où ce prix sera payable. L'avis de rachat peut être envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée pré-payée, adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite au registre des actions. L'actionnaire en question sera obligé de remettre sans délai le ou les certificats, s'il y en a, représentant les actions spécifiées dans l'avis d'achat. Dès la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis de rachat, l'actionnaire en question cessera d'être le propriétaire des actions spécifiées dans l'avis de rachat; s'il s'agit d'actions nominatives, son nom sera rayé du registre; s'il s'agit d'actions au porteur, le ou les certificats représentatifs de ces actions seront annulés dans les livres de la Société; toutefois les actions représentées par ces certificats nominatifs ou au porteur continuent à exister.

2) Le prix auquel les actions spécifiées dans l'avis de rachat seront rachetées («le prix de rachat»), sera égal à la valeur nette des actions de la Société, moins tous frais de rachat applicables.

3) Le paiement sera effectué en Euro sauf en période de restriction de change de l'Euro; le prix sera déposé auprès d'une banque, à Luxembourg ou ailleurs (spécifiée dans l'avis de rachat) qui le transmettra à l'actionnaire en question contre remise du ou des certificats, s'il y en a, indiqués dans l'avis de rachat. Dès après le paiement du prix dans ces conditions, aucune personne intéressée dans les actions mentionnées dans l'avis de rachat ne pourra faire valoir de droit à ces actions ni ne pourra exercer aucune action contre la Société et ses avoirs, sauf le droit de l'actionnaire apparaissant comme étant le propriétaire des actions, de recevoir le prix déposé (sans intérêt) à la banque contre remise du ou des certificat(s) tels que décrits ci-avant.

4) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés au présent article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y ait pas preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne ou qu'une action appartenait à une autre personne que ne l'avait admis la Société en envoyant l'avis de rachat, à la seule condition que la Société exerce ses pouvoirs de bonne foi; et

d) refuser, lors de toute assemblée d'actionnaires, le droit de vote à tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique.

Lorsqu'il est utilisé dans ces statuts, le terme «ressortissant des Etats-Unis d'Amérique» devra avoir le même sens que celui contenu dans le Règlement S, tel que amendé du «United States Securities Act» de 1933, tel que modifié («Acte de 1933») ou que dans tout acte ou règlement qui entrera en vigueur aux Etats-Unis d'Amérique et qui devra remplacer le Règlement S ou l'Acte de 1933. Le Conseil d'Administration devra définir le terme «ressortissant des Etats-Unis d'Amérique» sur la base de ces dispositions et publier cette définition dans les documents de vente de la Société.

De surcroît, la Société pourra restreindre l'émission et le transfert d'action d'une catégorie ou sous-catégorie, aux investisseurs institutionnels au sens de l'Article 129 de la Loi de 2002 («Investisseurs Institutionnels»). La Société peut discrétionnairement retarder l'acceptation de toute demande de souscription pour les actions d'une catégorie ou d'une sous-catégorie réservée aux investisseurs institutionnels jusqu'à ce que la Société ait obtenu des preuves suffisantes de la qualité d'Investisseur Institutionnel du souscripteur. S'il s'avère, à tout moment, qu'un détenteur d'actions d'une catégorie ou d'une sous-catégorie réservée aux Investisseurs Institutionnels, n'est pas un tel Investisseur Institutionnel, la Société convertira les actions concernées en actions d'une catégorie ou sous-catégorie qui n'est pas réservée aux Investisseurs Institutionnels (s'il existe une catégorie ou sous-catégorie avec de telles caractéristiques); ou la Société rachètera obligatoirement les actions concernées selon les dispositions des présents Statuts. La Société refusera de rendre effectif tout transfert d'actions et en conséquence refusera d'inscrire tout transfert dans le registre des actionnaires lorsque suite à un tel transfert les actions d'une catégorie ou sous-catégorie réservée aux Investisseurs Institutionnels, seraient détenues par une personne ne se qualifiant pas comme Investisseur Institutionnel.

En plus des responsabilités découlant de la loi applicable, chaque actionnaire qui n'est pas qualifié d'Investisseur Institutionnel et qui détient des actions d'une catégorie ou sous-catégorie réservée aux Investisseurs Institutionnels, devra tenir quitte et indemne la Société, le Conseil d'Administration, les autres actionnaires de la catégorie ou sous-catégorie concernée et le personnel de la Société pour tous dommages, perte et frais résultant de ou en connexion avec une telle détention lorsque l'actionnaire concerné avait fourni des documents incorrects ou induisant en erreur ou établissant de manière erronée la qualité d'Investisseur Institutionnel; ou encore lorsque ledit actionnaire avait omis de notifier à la Société la perte d'une telle qualité.

Art. 9. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi, à Luxembourg au siège social de la Société ou tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième vendredi du mois de janvier à 10.30 heures et pour la première fois en janvier 2010. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Art. 11. Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action, quelque soit la catégorie à laquelle elle appartient, et quelque soit la valeur nette par action de toute catégorie, donne droit à une voix sauf les restrictions imposées par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprendront pas les voix en relation avec les actions représentées à l'assemblée mais dont les actionnaires n'ont pas pris part au vote ou se sont abstenus ou ont rendu un vote blanc ou nul.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions qui doivent être respectées par les actionnaires pour prendre part aux assemblées générales des actionnaires.

Art. 12. Les actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration. Un avis énonçant l'ordre du jour sera envoyé par lettre au moins huit jours avant l'assemblée à tout actionnaire à son adresse portée au registre des actionnaires.

L'avis sera en outre publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg, dans un journal luxembourgeois et dans tels autres journaux que le conseil d'administration décidera, lorsque cela est requis.

Art. 13. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins; les membres du conseil d'administration n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale annuelle pour une période se terminant à la prochaine assemblée annuelle et lorsque leurs successeurs auront été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission, ou autrement, les administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 14. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il désignera également un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du Président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désigneront à la majorité un autre administrateur pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des directeurs et fondés de pouvoir de la Société dont un directeur général, un administrateur-délégué, un ou plusieurs secrétaires, éventuellement des directeurs-généraux-adjoints, des secrétaires adjoints et d'autres directeurs et fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les directeurs et fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les statuts n'en décident pas autrement, les directeurs et fondés de pouvoir auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le conseil d'administration.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins sept jours avant le jour prévu pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par câble, télégramme ou télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex télécopie ou tout autre moyen électronique permettant de prouver un tel mandat un autre administrateur comme son mandataire.

Les administrateurs peuvent également voter par écrit ou télécopie ou tout autre moyen permettant de prouver le vote. Un administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration par voie de téléconférence, visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication permettant son identification et sa participation effective à une telle réunion dont les délibérations doivent lui être retransmises de manière continue.

Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées. Les administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés par une résolution du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des membres du conseil d'administration est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du conseil, il y a égalité de voix pour et contre une décision, le Président aura voix prépondérante.

Les administrateurs, agissant unanimement par résolution circulaire, peuvent exprimer leur consentement sur un ou plusieurs instruments séparés par écrit ou par télex, câble, télégramme, télécopie et par téléphone pourvu que dans ce dernier cas un tel vote est confirmé par écrit. La date de la décision prise par de telles résolutions sera la date de la dernière signature.

La Société conclura un contrat de gestion avec une société de gestion agréée au terme du chapitre 13 de la Loi de 2002 pour fournir à la société des services de gestion, d'administration et de marketing. Alternativement, le conseil d'administration de la Société peut nommer deux ou plusieurs personnes pour conduire les affaires de la Société.

Art. 15. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le Président ou l'administrateur qui aura assumé la présidence en son absence.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 16. Le conseil d'administration, appliquant les principes de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer la politique d'investissement ainsi que les lignes de conduite à suivre dans l'administration de la société.

Le conseil d'administration détermine aussi les restrictions qui de temps en temps sont applicables aux investissements de la société, conformément à la partie I de la Loi de 2002.

Le conseil d'administration pourra décider que la société investit dans (i) des valeurs mobilières et instruments du marché monétaire cotés ou négociés sur un marché réglementé; (ii) des valeurs mobilières et instruments du marché monétaire négociés sur un autre marché d'un Etat membre de l'Union Européenne, réglementée, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public; (iii) des valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociés sur un autre marché, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public dans un autre pays d'Europe, d'Asie, d'Océanie, des continents Américains et d'Afrique, (iv) dans des valeurs mobilières et instruments du marché monétaire nouvellement émis sous réserve que les conditions d'émission comportent l'engagement que la demande d'admission à la cote officielle à l'une des bourses de valeur ou à l'un des autres marchés réglementés auxquels il est fait référence ci-dessous et que l'admission soit obtenue au plus tard avant la fin de la période d'un an depuis l'émission ainsi que (v) dans toutes autres valeurs, instruments ou autres avoirs dans le respect des restrictions déterminés par le conseil d'administration en conformité avec les lois et règlements applicables et tel que décrits dans les documents de vente de la société.

Le conseil d'administration de la société pourra décider de placer, selon le principe de la répartition des risques, jusqu'à 100% de ses actifs de chaque classe d'actions de la société dans différentes émissions de valeurs mobilières et d'instruments du marché monétaire émis ou garanti par un Etat membre de l'Union Européenne, par ses collectivités publiques terri-

toriales, par un Etat qui ne fait pas partie de l'Union Européenne ou par des organismes internationaux à caractère public dont font partie un ou plusieurs Etats membres de l'Union Européenne, pourvu que, dans le cas où la société décide d'utiliser ces dispositions, la classe d'actions concernée détienne des valeurs appartenant à six émissions différentes au moins, sans que les valeurs appartenant à une même émission puissent excéder 30% du montant total de ces classes.

Le conseil d'administration pourra décider que la société investit dans des instruments financiers dérivés, y compris les instruments assimilables donnant lieu à un règlement en espèces, qui sont négociés sur un marché réglementé tel que mentionné dans la Loi de 2002 et/ou en instruments financiers dérivés négociés de gré à gré à condition que le sous-jacent consiste en instrument relevant de l'article 41 (1) de la Loi de 2002, en indices financiers, en taux d'intérêt, en taux de change ou en devise, dans lesquels la Société a le droit d'investir conformément à sa politique d'investissement telle que présentée dans ses documents de vente.

Le conseil d'administration pourra davantage décider de créer des classes d'actions dont les avoirs seront placés pour reproduire la composition d'un indice d'action ou d'obligation à la condition que cet indice soit reconnu par l'autorité de surveillance de Luxembourg sur la base qu'il est suffisamment diversifié, représente une référence adéquate pour le marché auquel il se réfère et est publié de manière satisfaisante.

La Société peut investir dans des organismes de placement collectif selon les conditions et les limites prévues par la Loi de 2002.

La Société pourra détenir toutes les actions du capital de sociétés filiales qui, exclusivement pour le compte de la Société, poursuivent uniquement la conduite de la gestion, du conseil ou du marketing dans le pays où la filiale est établie au regard du rachat des actions à la demande des actionnaires.

Art. 17. Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 18. La Société pourra indemniser tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditriche par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils action ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir.

Art. 19. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) personne(s) autorisée(s) à laquelle le pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration.

Art. 20. La Société pourra élire un réviseur d'entreprise agréé satisfaisant aux exigences de la Loi de 2002. Le réviseur sera élu par l'assemblée générale des actionnaires et restera en fonction jusqu'à l'élection de son successeur.

Art. 21. Selon les modalités fixées ci-après la Société a à tout moment le pouvoir de racheter ses propres actions dans les seules limites imposées par la loi.

Tout actionnaire est en droit de demander le rachat de tout ou partie de ses actions par la Société. Le prix de rachat sera payé au plus tard 7 jours ouvrables après la date à laquelle a été fixée la valeur nette des avoirs et sera égal à la valeur nette des actions telle que celle-ci sera déterminée suivant les dispositions de l'article 23 ci-après, qui pourra être réduit par un montant, à déterminer par le conseil d'administration, destiné à couvrir les frais de réalisation et qui n'excédera pas 1% de la valeur d'inventaire applicable. Du prix de rachat peut encore être déduit tout droit de rachat tel que prévu par les documents de vente et peut être ajusté pour prendre en compte toute technique de «swing pricing», telle que définie à l'Article vingt-trois. Toute demande de rachat doit être présentée par l'actionnaire au siège social de la Société à Luxembourg ou auprès d'une autre personne juridique désignée par la Société comme mandataire pour le rachat des actions. La demande doit être accompagnée du ou des certificats d'actions en bonne et due forme (s'il y en a) et de preuves suffisantes d'un transfert éventuel.

Le Conseil d'Administration peut décider de différer les rachats si des demandes de rachat d'actions représentant plus de 5% du nombre total des avoirs nets dans une catégorie déterminée sont reçues un Jour d'Évaluation au cours duquel les actions peuvent être présentées au rachat tel que défini dans cet Article, dans ce cas les demandes de rachat seront réduites au prorata pour que les actions ne représentant pas plus de 5% des avoirs nets d'une catégorie ne pourront être rachetées un Jour d'Évaluation donné. Dans la mesure où des demandes de rachat n'ont pas été traitées à cause de cette limitation, elles seront traitées aux cours des Jours d'Évaluation subséquents durant lesquels les actions peuvent être présentées au rachat tel que défini dans cet Article, par priorité aux demandes de rachat reçues lors de ces Jours d'Évaluation subséquents.

Les actions du capital rachetées par la Société seront annulées.

Tout actionnaire peut obtenir la conversion de tout ou partie de ses actions en actions d'une autre catégorie et sous réserve des limites applicables, d'une autre sous-catégorie à un prix égal à celui des valeurs nettes des actions des catégories respectives, déterminées conformément aux dispositions de l'article vingt-deux ci-après, diminuée, en ce qui concerne la première catégorie, du montant ci-avant prévu et augmenté, en ce qui concerne l'autre catégorie, par la prime prévue à l'article 24 ci-après, sous réserve, en cas de valeurs nettes exprimées en devises différentes, des taux de conversion applicables à la date de conversion. Le conseil d'administration peut imposer des restrictions concernant, entre autre, la fréquence des conversions et peut les soumettre au paiement de frais tels que prévus par les documents de vente.

Art. 22. Chaque fois que la Société procédera au rachat des actions de la Société, le prix par action sera égal à la valeur nette par action de la catégorie ou sous-catégorie concernée telle que définie dans les présents statuts, déduction faite des commissions prévues à l'Article 21 et de toute commission de vente différée qui pourra être prévue dans les documents de vente de la Société.

Pour les besoins du calcul des prix d'émission, de conversion et de rachat, la valeur nette des actions de la Société sera déterminée, pour des actions de chaque catégorie ou sous-catégorie d'actions, périodiquement par la Société et ajustée pour prendre en compte toute technique de «swing pricing» définie à l'Article vingt-trois tel que le conseil d'administration l'estimera approprié, mais en aucun cas moins de deux fois par mois, comme le conseil d'administration le déterminera (le jour de la détermination de la valeur nette des avoirs est désigné dans les présents statuts comme «Jour d'Évaluation»). La Société pourra suspendre la détermination de la valeur nette des actions de n'importe quelle des catégories d'actions, l'émission et le rachat des actions de cette catégorie, ainsi que la conversion à partir de ces actions et en ces actions:

- a) pendant toute période pendant laquelle une des principales bourses ou marchés auxquels une partie substantielle des investissements de la Société attribuables à une catégorie d'actions donnée sont cotés ou négociés, est fermée pour une autre raison que pour congé normal, ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues;
- b) lors de l'existence d'une situation qui constitue une situation d'urgence et de laquelle il résulte que la Société ne peut pas normalement disposer de ses avoirs, attribuables à une catégorie donnée, ou les évaluer correctement;
- c) lorsque les moyens de communication, qui sont normalement employés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements attribuables à une catégorie d'actions donnée ou le prix courant ou valeurs sur une bourse, sont hors de service; ou
- d) pendant toute période où la Société est incapable de rapatrier des fonds en vue d'effectuer des paiements à la suite du rachat d'actions, ou pendant laquelle un transfert de fonds impliqués dans la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou paiements dus à la suite du rachat de ces actions, ne peut être effectué, de l'avis des administrateurs, à un taux de change normal; ou
- e) toute période où il existe, dans l'opinion du conseil d'administration, des circonstances inhabituelles rendant la continuation des négociations d'une catégorie des actions de la Société impraticables ou injustes vis-à-vis des actionnaires; ou
- f) en cas de liquidation de la Société, à partir de la date à laquelle est donné préavis de la réunion des actionnaires à laquelle est proposée la résolution de liquidation de la Société.
- g) Pendant toute période au cours de laquelle la valeur nette d'inventaire de toute filiale de la Société ne peut être déterminée d'une façon exacte.

Pareille suspension sera publiée par la Société et sera notifiée aux actionnaires demandant le rachat d'actions par la Société au moment où ils en feront la demande écrite, définitive et irrévocable conformément aux dispositions de l'article vingt et un ci-dessus.

Art. 23. La valeur nette des actions, pour chaque catégorie ou sous-catégorie d'actions de la Société, s'exprimera en Euro ou en toute autre monnaie à déterminer par le conseil d'administration, par un chiffre par action. La valeur nette des actions, pour chaque catégorie ou sous-catégorie d'actions sera déterminée à chaque Jour d'Évaluation, en divisant les avoirs nets de la Société correspondant à chaque catégorie ou sous-catégorie d'actions, constitués par les avoirs de la Société correspondant à cette catégorie ou sous-catégorie d'actions moins les engagements attribuables à cette catégorie d'actions, par le nombre d'actions émises dans cette catégorie ou sous-catégorie d'actions et le cas échéant ajustée pour prendre en compte toute technique de «swing pricing» définie définie ci-dessous tel que le conseil d'administration l'estimera approprié.

Selon le volume des émissions, des rachats, ou des conversions demandés par les actionnaires, le conseil d'administration se réserve le droit de permettre un ajustement de la valeur nette d'inventaire par action en prenant en compte des frais de transaction et autres coûts et charges fiscales dus lors de l'acquisition effective ou de la cession d'actifs de la catégorie concernée si le mouvement de capital net excède, en conséquence de l'ensemble de toutes les émissions, rachats ou conversions d'actions d'une telle catégorie, un seuil, tel que déterminé de temps en temps par la Société, du total des actifs nets des actions de la catégorie un Jour d'Évaluation donné (défini comme une technique de «swing pricing»).

Le prix ainsi obtenu étant arrondi à la plus petite unité monétaire la plus proche, et ce de la manière suivante:

A. Les avoirs de la Société comprendront:

- a) toutes les espèces en caisse ou les dépôts y compris les intérêts échus;
- b) tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles (y compris les résultats de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été touché);
- c) tous les titres, parts, actions, obligations, parts/actions dans des organismes de placement collectif, droits d'option ou de souscription, warrants et autres investissements et valeurs mobilières qui sont la propriété de, ou ont été contractés par, la Société;
- d) tous les dividendes et distributions à percevoir par la Société en espèces ou en titres pour autant que l'information soit raisonnablement disponible à la Société (la Société pourra toutefois faire des ajustements en considération des fluctuations de la valeur marchande des valeurs mobilières occasionnées par des pratiques telles que la négociation ex-dividende ou ex-droits);
- e) tous les intérêts échus produits par les titres qui sont la propriété de la Société, sauf toutefois si ces intérêts sont compris dans le principal de ces valeurs;
- f) les dépenses préliminaires de la Société dans la mesure où elles n'ont pas été amorties, ces dépenses préliminaires pouvant cependant être amorties directement du capital de la Société; et
- g) tous les autres avoirs de quelque nature qu'ils soient y compris les dépenses payées d'avance.

La valeur de ces avoirs sera déterminée de la façon suivante:

- a) La valeur des espèces en caisse ou des dépôts, effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance non encore touchés, sera constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être touchée entièrement; dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant un certain montant qui semblera adéquat à la Société en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;
- b) La valeur de toute valeur mobilière, tout instrument du marché monétaire et/ou de tout instrument financier dérivé négocié ou coté sur une bourse ou négocié sur un marché réglementé sera déterminée suivant le dernier prix disponible conformément aux règles comptables en vigueur de la Société;
- c) Dans la mesure où une valeur mobilière ou un instrument du marché monétaire détenu dans le portefeuille de la Société le jour en question n'est pas négocié ou coté sur une bourse ou un marché réglementé ou si pour des valeurs mobilière, instrument du marché monétaire et/ou instrument financier dérivé cotés ou négociés sur une bourse ou un marché réglementé le prix déterminé conformément au sous-paragraphe b) n'est pas représentatif de la valeur réelle d'un tel titre, la valeur d'un tel titre sera obtenue sur base de la valeur probable de réalisation laquelle doit être estimée avec prudence et bonne foi.
- d) la valeur des instruments financiers dérivés qui ne sont pas cotés sur une bourse de valeurs ou négociés sur un autre marché organisé sera déterminée quotidiennement d'une manière fiable et vérifiée par un professionnel compétent nommé par la Société conformément à la pratique du marché;
- e) les actions ou parts de fonds d'investissement sous-jacents de type ouvert seront évaluées à leurs dernières valeurs nettes d'inventaire disponibles, réduites éventuellement des commissions applicables; dans la mesure du possible, la dernière valeur nette d'inventaire sera celle calculée le même Jour d'Évaluation pour tout fonds sous-jacent dont le point d'évaluation est semblable ou précède le point d'évaluation de la Société tel que déterminé dans le prospectus de la Société;
- f) La valeur des instruments du marché monétaire qui ne sont pas cotés sur une bourse de valeurs ou négociés sur un autre marché organisé sera basée sur la valeur nominale plus tous les intérêts capitalisés ou sur base d'amortissement des coûts.
- g) dans l'hypothèse où les méthodes de calcul sus-mentionnées sont inappropriées ou trompeuses, le conseil d'administration peut adopter tout autre principe d'évaluation appropriés pour les avoirs de la Société;
- h) dans les circonstances où les intérêts de la Société ou de ses actionnaires le justifient (notamment par exemple pour éviter les pratiques de market timing), le conseil d'administration peut prendre toutes autres mesures appropriées, telles qu'appliquer une méthodologie d'évaluation d'une valeur juste pour ajuster la valeur des avoirs de la Société, tel que plus amplement décrit dans les documents de vente de la Société.

B. Les engagements de la Société sont censés comprendre:

- a) tous les emprunts, effets échus et comptes exigibles,

b) tous les frais d'administration, échus ou redus (y compris les rémunérations des gestionnaires et, si applicable, des conseillers, des dépositaires et des mandataires et agents de la Société ainsi que les coûts de constitution et d'enregistrement, les publications légales et impression des prospectus, les rapports financiers et autres documents mis à disposition des actionnaires, les coûts de marketing et de publicité),

c) toutes les obligations connues échues ou non échues, y compris toutes obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements soit en espèces soit en biens, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés lorsque le Jour d'Évaluation coïncide avec ou est subséquent à la date à laquelle se fera la détermination des personnes qui y ont ou auront droit;

d) une réserve appropriée pour impôts futurs basée sur le capital et les revenus au Jour d'Évaluation et fixée de temps à autre par la Société ainsi que d'autres réserves si autorisées ou approuvées par le conseil d'administration et

e) toutes autres obligations de la Société de quelque nature que ce soit à l'exception des engagements représentés par les actions de la Société. Pour l'évaluation du montant de ces engagements la Société prendra en considération toutes les dépenses payables par elle, ce qui comprend, si ce n'est pas déjà mentionné au point b) les frais de constitution, les frais payables à sa société de gestion, à ses conseillers en investissement ou gestionnaires en investissement, comptables, dépositaire et correspondants, agent payeur et représentants permanents aux lieux d'enregistrement, tout autre agent employé par la Société, les frais pour les services juridiques et de révision, les dépenses de publicité, d'imprimerie y compris le coût de publicité et de préparation et impression des prospectus et des prospectus simplifiés, mémoires explicatifs ou déclarations d'enregistrement, les rapports semestriels et annuels, les frais de listing à la bourse, les frais d'inscription de la cotation à la bourse, impôts ou taxes gouvernementales et toutes autres dépenses opérationnelles y compris les coûts d'achat et de vente des avoirs, intérêts, frais bancaires et de courtage, postaux, de téléphone et télex. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société pourra tenir compte des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou toute autre période en répartissant le montant au prorata des fractions de cette période.

C. Le conseil d'administration établira pour chaque catégorie d'actions une masse d'avoirs de la manière suivante:

a) les produits résultant de l'émission des actions de chaque catégorie d'actions seront attribués, dans les livres de la Société, à la masse des avoirs établie pour cette catégorie d'actions, et les avoirs, engagements, revenus et frais relatifs à cette catégorie d'actions seront attribués à cette masse d'avoirs conformément aux dispositions du présent article;

b) si un avoir découle d'un autre avoir, ce dernier avoir sera attribué, dans les livres de la Société, à la même masse à laquelle appartient l'avoir dont il découlait et à chaque réévaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée à la masse à laquelle cet avoir appartient.

c) si à l'intérieur d'une masse, des avoirs déterminés sont détenus par la Société pour une catégorie d'actions déterminée, la valeur de ces avoirs sera allouée à la catégorie concernée et le prix d'achat payé sera déduit, au moment de l'acquisition, de la proportion des autres avoirs nets de la masse déterminée qui serait autrement attribuable à cette catégorie;

d) lorsque la Société supporte un engagement qui est en relation avec un avoir d'une masse déterminée ou en relation avec une opération effectuée en rapport avec un avoir d'une masse déterminée, cet engagement sera attribué à la masse en question;

e) au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à une masse déterminée, cet avoir ou engagement sera attribué à toutes les masses au prorata des valeurs nettes des différentes catégories d'actions;

le conseil d'administration peut réattribuer un avoir ou un engagement préalablement attribué s'il estime que les circonstances le requièrent:

le conseil d'administration peut, dans les livres de la Société, attribuer un avoir d'une masse à une autre masse si un engagement n'avait pas été attribué conformément aux méthodes déterminées par le conseil d'administration en vertu de cet article;

f) à la suite du paiement de dividendes aux propriétaires d'actions d'une catégorie, la valeur nette de cette catégorie d'actions sera réduite du montant de ces dividendes.

g) à la suite du paiement d'une dépense attribuable à une masse déterminée ou à une catégorie d'actions déterminée, le montant sera déduit des avoirs de cette masse déterminée et, si applicable, de la proportion des avoirs nets attribuables à la catégorie concernée.

Si, tel que décrit à l'Article 5 ci-avant, il a été créé à l'intérieur de la même catégorie d'actions, deux ou plusieurs sous-catégories d'actions, les règles d'attribution, ci-avant énoncées, seront applicables mutatis mutandis à ces sous-catégories.

D. Pour les besoins de cet article:

a) les actions pour lesquelles les demandes de souscription ont été acceptées mais pour lesquelles le paiement n'a pas encore été reçu sont réputées exister;

b) les actions de la Société destinées au rachat suivant l'article 21 ci-avant, seront considérées comme actions émises et existantes jusqu'à la clôture du Jour d'Évaluation s'appliquant au rachat de telles actions et seront, à partir de ce jour et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considérées comme engagement de la Société;

c) tous investissements, soldes en espèces ou autres avoirs de la Société exprimés en une devise autre que celle de la valeur nette de la catégorie d'actions en question, seront évalués en tenant compte des taux d'échange en vigueur au jour et à l'heure de la détermination de la valeur nette des actions et

d) il sera donné effet, au Jour d'Évaluation, à tout achat ou vente de valeurs mobilières contractés par la Société dans la mesure du possible.

E. Le conseil d'administration peut décider d'investir et de gérer tout ou partie des masses d'avoirs établies pour deux ou plusieurs catégories d'actions (ci-après «catégories participantes») en commun, si cela est approprié eu égard aux secteurs d'investissement respectifs. Toute masse d'avoirs élargie («pool») sera initialement formée par le transfert d'espèces ou (sous réserve des limitations ci-après énumérées) d'autres avoirs de chacune des catégories participantes. Après, le conseil d'administration peut, de temps en temps, effectuer d'autres transferts au pool. Il peut aussi transférer des avoirs du pool à chaque catégorie participante, jusqu'à hauteur du montant de la participation de la catégorie participante concernée. Les avoirs autres que les espèces ne peuvent être alloués à un pool seulement si cela est approprié eu égard au secteur d'investissement du pool concerné.

Les avoirs du pool auxquels chaque catégorie participante a droit seront déterminés par référence aux attributions et retraits d'avoirs par cette catégorie participante et les attributions et retraits faits pour le compte des autres catégories participantes.

Les dividendes, intérêts et autres distributions, ayant un caractère de revenu et reçues en relation avec les avoirs d'un pool seront immédiatement crédités aux catégories participantes en proportion de leurs droits sur les avoirs du pool au moment de la réception.

Art. 24. Lorsque la Société offre des actions en souscription, le prix par action auquel pareilles actions seront offertes et émises sera égal à la valeur nette telle qu'elle est définie dans les présents statuts, laquelle pour la catégorie ou sous-catégorie d'actions en question pourra être ajustée pour prendre en compte toute technique de «swing pricing» ou augmentée d'une prime à déterminer par le conseil d'administration, destinée à couvrir les frais d'émission et d'investissement, et qui n'excédera pas 1% de la valeur d'inventaire applicable, plus telles commissions de vente qui seront prévues dans les documents relatifs à la vente. Le prix ainsi déterminé sera payable conformément aux dispositions applicables exposées dans le prospectus de la Société et au plus tard cinq jours après la date à laquelle la souscription a été acceptée.

Art. 25. La Société conclura un contrat de dépôt avec une banque qui doit satisfaire aux exigences de la loi sur les organismes de placement collectif («le Dépositaire»). Toutes les valeurs mobilières et espèces de la Société seront détenues par ou pour compte du Dépositaire qui assumera vis-à-vis de la Société et de ses actionnaires les responsabilités prévues par la loi.

Au cas où le Dépositaire souhaiterait démissionner, le conseil d'administration utilisera tous ses efforts pour trouver une banque pour agir comme dépositaire et les administrateurs désigneront ainsi cette société comme Dépositaire à la place du Dépositaire démissionnaire. Les administrateurs pourront mettre fin aux fonctions du Dépositaire mais ne pourront pas révoquer le Dépositaire à moins que et jusqu'à ce qu'un successeur ait été désigné à titre de Dépositaire conformément à cette disposition et agira à la place.

Art. 26. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} octobre de chaque année et se terminera le 30 septembre de l'année suivante. Le premier exercice social commencera à la date de cet acte et se terminera le 30 septembre 2009.

Art. 27. L'assemblée générale des actionnaires décidera, sur proposition du conseil d'administration, de l'affectation des résultats annuels et de toutes autres distributions étant entendu que toute résolution d'une assemblée générale des actionnaires statuant sur une distribution de dividendes aux actions d'une quelconque catégorie sera, de surcroît, préalablement approuvée par un vote spécial des actionnaires de cette catégorie et que 85% au moins du revenu net revenant à chaque catégorie d'actions seront distribués aux détenteurs de la catégorie en question.

Les dividendes seront distribués en la devise utilisée pour le calcul de la valeur nette des actions d'une autre catégorie.

La Société pourra conclure des arrangements de régularisation de revenir en relation avec tout ou partie des portefeuilles du moment que les administrateurs l'estiment utile, étant entendu que le niveau des dividendes payables sur la catégorie d'actions en question ne sera pas affectée dans la mesure du possible par l'émission ou le rachat d'actions de la ou des catégories en question durant un même exercice.

Le conseil d'administration peut décider du paiement de dividendes intérimaires.

Aucune distribution ne peut être effectuée si celle-ci avait pour conséquence que le capital de la Société deviendrait inférieur au capital minimum imposé par la loi.

Art. 28. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 29. Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Toute modification affectant les droits des actionnaires d'une catégorie d'actions par rapport à ceux des autres catégories d'actions sera en outre soumise aux mêmes exigences de quorum et de majorité.

Art. 30. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi qu'à la Loi de 2002.

Souscription et paiement

Les statuts ayant été rédigés comme ci-avant énoncé, le souscripteur a souscrit le nombre d'actions suivant:

Actionnaire	Capital Souscrit	Nombre d'actions
Jupiter Asset Management (Bermuda) Limited	€ 31.000	31
TOTAL:	€ 31.000	31

avec la possibilité de choisir la classification de ces actions à la fin de la période initiale de souscription.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare qu'il a vérifié les conditions prévues par l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 et confirme spécifiquement que ces conditions ont été observées.

Dépenses liées à la constitution

Les personnes ci-avant énoncées déclarent que les dépenses, frais et charges de toute nature qui incomberont à la Société à la suite de cette constitution s'élèvent à approximativement 8.000 EUR.

Assemblée générale extraordinaire

La personne ci-avant indiquée, représentant l'entièreté du capital souscrit et se considérant comme régulièrement convoquée, a immédiatement procédé à la tenue de l'assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elle a adopté les résolutions suivantes:

1. Que le nombre des administrateurs est fixé à quatre ou tout autre nombre tel qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

2. Que les personnes suivantes sont nommées administrateur:

- Garth Lorimer Turner, Managing Director, Jupiter Asset Management (Bermuda) Limited, avec adresse professionnelle à Cumberland House, 3rd Floor, 1 Victoria Street, Hamilton HM11, Bermudes.

- Patrick Zurstrassen, Director, The Director's Office, avec adresse professionnelle à 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

- Jacques Elvinger, Avocat, Elvinger, Hoss & Prussen, avec adresse professionnelle au 2, Place Churchill, L-2014 Luxembourg.

- Jonathan Carey, Chairman, Jupiter Investment Management Group Limited, avec adresse professionnelle à 1 Grosvenor Place, London SW1X 7JJ, Angleterre.

3. Que leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

4. Que Ernst & Young S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365, Munsbach, Luxembourg, est nommée réviseur d'entreprise.

5. Que le mandat du réviseur d'entreprise expire à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

6. Que le siège social de la Société est fixé à 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version française et en cas de divergences le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: X. LE SOURNE — H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juin 2008, LAC/2008/22723. — Reçu mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le seize juin de l'an deux mille huit.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008074670/242/1238.

(080087130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Apax Capricorn 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 119.205.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Mersch, le 29 novembre 2006.

Henri Hellinckx.

Référence de publication: 2008031322/242/11.

(080031920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Gicef S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R.C.S. Luxembourg B 50.514.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Référence de publication: 2008031893/554/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09255. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

Rosevo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 118.755.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale tenue en date du 20 février 2008

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Joseph MAYOR de son poste d'administrateur de la société avec effet au 03 mars 2008.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Madame Violene ROSATI, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société avec effet au 03 mars 2008.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008072045/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01322. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Gicef S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R.C.S. Luxembourg B 50.514.

Le bilan au 31.12.2004 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Référence de publication: 2008031898/554/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09250. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

Gicef S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R.C.S. Luxembourg B 50.514.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Référence de publication: 2008031900/554/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09247. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

Gicef S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R.C.S. Luxembourg B 50.514.

Le bilan au 31.12.2003 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Référence de publication: 2008031901/554/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09245. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

Thaler Assurances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8002 Strassen, 283, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 97.126.

Le bilan au 31 Décembre 2006 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 28 février 2008.

Signature

Référence de publication: 2008032554/578/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07903. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Euroworldshop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 110.252.

L'an deux mille huit, le vingt mai.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EUROWORLDSHOP S.A." (numéro d'identité 2005 22 19 338), avec siège social à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 110.252, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 août 2005, publié au Mémorial C, numéro 59 du 10 janvier 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Kai-Dirk HUBER, avocat, demeurant à Frankfurt-am-Main (Allemagne).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Insertion à l'article 6 des statuts de la société d'un deuxième alinéa ayant la teneur suivante:

"Wenn die Gesellschaft nur von einem Aktionär gegründet wird oder wenn bei einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt wird dass die Gesellschaft nur mehr aus einem Aktionär besteht, kann der Verwaltungsrat auf ein Mitglied begrenzt werden, dies bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung in welcher festgestellt wird dass die Gesellschaft mehr als ein Aktionär besitzt."

2) Modification de l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 12.** Die Gesellschaft wird verpflichtet unter allen Umständen, im Falle von einem einzigen Verwaltungsratsmitglied, durch die einzige Unterschrift von diesem Verwaltungsratsmitglied, und im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates, wovon obligatorisch diejenige des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes, oder durch die alleinige Unterschrift vom delegierten Verwaltungsratsmitglied."

3) Révocation de l'administrateur, respectivement administrateur-délégué Monsieur Heinrich Walter LAUMEN avec effet immédiat.

4) Démission de l'administrateur Monsieur Armin ZWEIFEL avec effet immédiat et décharge à lui donner.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'insérer à l'article 6 des statuts de la société un deuxième alinéa ayant la teneur suivante:

"Wenn die Gesellschaft nur von einem Aktionär gegründet wird oder wenn bei einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt wird dass die Gesellschaft nur mehr aus einem Aktionär besteht, kann der Verwaltungsrat auf ein Mitglied begrenzt werden, dies bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung in welcher festgestellt wird dass die Gesellschaft mehr als ein Aktionär besitzt."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 12.** Die Gesellschaft wird verpflichtet unter allen Umständen, im Falle von einem einzigen Verwaltungsratsmitglied, durch die einzige Unterschrift von diesem Verwaltungsratsmitglied, und im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates, wovon obligatorisch diejenige des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes, oder durch die alleinige Unterschrift vom delegierten Verwaltungsratsmitglied."

Troisième résolution

L'assemblée décide de révoquer l'administrateur, respectivement administrateur-délégué Monsieur Heinrich Walter LAUMEN avec effet immédiat.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de l'administrateur Monsieur Armin ZWEIFEL, avec effet immédiat, et de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat.

En conséquence, l'assemblée constate qu'à compter de ce jour, Monsieur Kai-Dirk HUBER est désormais l'administrateur unique de la société, avec pouvoir de l'engager valablement par sa signature individuelle.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à huit cents euros (€ 800.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: HUBER, J.M. WEBER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 23 mai 2008, Relation: CAP/2008/1555. — Reçu douze euros (12.-).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 2 juin 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008071961/236/72.

(080081659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Alaurin Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 66.105.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/03/2008

Signature

Référence de publication: 2008033232/766/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN08730. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Dasfidi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 105.573.

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 mars 2008.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008036574/792/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00610. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Transport International, Construction et Travaux, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 13, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 118.430.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/05/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008065996/801108/13.

Enregistré à Diekirch, le 23 mai 2008, réf. DSO-CQ00188. - Reçu 95,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080074226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Optimal Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 88.706.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

International Tax Planners

Signature

Référence de publication: 2008045113/816/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06527. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Maler Trampert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5540 Remich, 36, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 89.755.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 avril 2008.

Pour la société

ACR SERVICES S.A.

Signature

Référence de publication: 2008045134/1644/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO01066. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Fiduciaire Gutierrez-Moes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9094 Ettelbruck, 4, rue Tschiderer.

R.C.S. Luxembourg B 104.112.

Le bilan arrêté au 31/12/2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 23/05/08.

Signature.

Référence de publication: 2008065991/800667/13.

Enregistré à Diekirch, le 21 mars 2008, réf. DSO-CO00263. - Reçu 107,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080073922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Banque LBLux, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 11.035.

Auszug aus dem Beschluss des Verwaltungsrates vom 29.02.08

Der Beschluss der Verwaltungsrates vom 31.03.98 (veröffentlicht im Mémorial C N ° 173 vom 16.03.1999) wird wie folgt aktualisiert:

Der Verwaltungsrat bevollmächtigt hiermit entsprechend Artikeln 13 und 22 der Satzung der Banque LBLux S.A.

- jedes Mitglied der Geschäftsleitung, z.Z. die Herren Henri Stoffel und Norbert Palsa, und/oder

- den Leiter des Stabreferates Recht, z.Z. Herrn Bernd-Dieter Bützow und/oder

- die mit der Führung des jeweiligen Protokolls der Verwaltungsratssitzung beauftragte Person, z.Z. Herr Frank Hamen

Auszüge aus den Protokollen der Verwaltungsratssitzungen und der Generalversammlungen der Banque LBLux S.A. gemeinsam wirksam zu unterzeichnen.

Eine Unterschrift muss dabei immer von einem Verwaltungsratsmitglied oder einem Mitglied der Geschäftsleitung stammen.

Luxembourg, den 18.03.08.

Für die Richtigkeit des Auszuges

Norbert Palsa / Bernd-Dieter Bützow

Direktor / Leiter Recht und Compliance

Référence de publication: 2008072047/1954/24.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07272. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

A.Z.Com S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 38.287.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2008067726/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN08032. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

Gicef S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 50.514.

Le bilan au 31.12.2002 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Référence de publication: 2008031902/554/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09234. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

Immobilière Rosa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2266 Luxembourg, 6, rue d'Oradour.

R.C.S. Luxembourg B 68.549.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date 23 décembre 2007

Suite à la démission avec effet immédiat, en date du 21 décembre 2007, de la société VO Consulting de son poste de commissaire aux comptes, est élu nouveau commissaire aux compte pour une durée de cinq ans Monsieur Daniel BEGHE, né le 23/04/1940, demeurant à F-57000 METZ, 4, rue du Faisan.

Itzig, le 02 mai 2008.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2008072044/1345/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR01144. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Audit Trust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 63.115.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 21 mai 2008, la décision des Administrateurs du 25 octobre 2007 de coopter Mme Liboria RIZZO et M. Lionel ARGENCE-LAFON au Conseil d'administration ont été ratifiées. Les man-

dates des Administrateurs Mme Joëlle SPIEGEL-TERVER, Mme Marie-Claire ZEHREN, Mme Liboria RIZZO, M. François MEUNIER, M. Fabrizio RONDANIELLI et M. Lionel ARGENCE-LAFON ainsi que celui du Commissaire aux comptes M. Pierre FREDERIC ont été renouvelés pour une durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Luxembourg, le 23 mai 2008.

Pour AUDIT TRUST S.A., société anonyme

Experta Luxembourg, société anonyme

Cat5herine Royemans / Liette Heck

Référence de publication: 2008072074/1017/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08541. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Worldwide Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 57.263.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 7 Mai 2008 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée décide de reconduire le mandat d'Administrateur de M. Ivan Pictet, M. Rod Hearn, M. Yves Martignier, M. Pierre Etienne, M. Jerry Hilger and Mme Michèle Berger (3, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg) pour un terme venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de l'année 2009.

2. L'Assemblée décide de reconduire le mandat du Réviseur d'Entreprises PriceWaterhouseCoopers pour un terme venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de l'année 2009.

Pour Worldwide Sicav

Pictet Funds (Europe) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008072077/52/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04697. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

SBIC Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 39.444.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 02 mai 2008 la cooptation de Mme Jenny KNOTT au Conseil d'Administration et la démission de M. Denis Frank DUGMORE du Conseil d'Administration en date du 15 mars 2008 ont été ratifiées. Le mandat du nouvel Administrateur définitivement élu, s'achèvera avec ceux de ses collègues à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Luxembourg, le 23 MAI 2008.

Pour SBIC INVESTMENTS S.A., société anonyme

Experta Luxembourg, société anonyme

Catherine Royemans / Liette Heck

Référence de publication: 2008072076/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08554. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

IFE II, Intermediate Finance Europe II SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 109.432.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Pour INTERMEDIATE FINANCE EUROPE II SICAR (IFE II), Société d'Investissement à Capital à Risque sous la forme d'une société en commandite par actions e

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008072072/1126/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08116. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Lanchester S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 123.746.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 23 mai 2008, DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg a été nommé aux fonctions de Réviseur Indépendant pour les comptes consolidés au 31 décembre 2007. Son mandat expirera immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2008.

Luxembourg, le 26 MAI 2008.

Pour LANCHESTER S.A., société anonyme

Experta Luxembourg, Société Anonyme

Catherine Royemans / Mireille Wagner

Référence de publication: 2008072073/1017/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08538. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

B&S Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7620 Larochette, 12A, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 135.944.

Siège Social

Avec la référence vers Article 2 de Constitution de Société, le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité la décision de changer le siège social de la Société comme suit:

L'adresse actuelle:

10-12, rue de Medernach, L-7619 Larochette, Grand-Duché de Luxembourg

L'adresse nouvelle:

12A, rue de Mersch, L-7620 Larochette, Grand-Duché de Luxembourg

Administrateurs/Gérants

Avec la référence vers Article 10 de Constitution de Société, L'Assemblée Générale a décidé à l'unanimité la décision suivante:

Les suivantes personnes sont appelée a la fonction «Commissaires» de la société et donc les deux personnes formant des membres d'un «Conseil des Commissaires».

Les opérations de la Société seront surveillées par le conseil des commissaires et le conseil des commissaires donne le conseil au conseil d'administration.

La durée de la fonction de ces commissaires expirés le 31 décembre 2013.

Nom des commissaires, Fonction, Né, Adresse

Mr Pieter Norbertus Servaas Luttjehuisen (pensionné, ancien le directeur de banque), Commissaire, 04-04-1946, Distelweide 2, 5103 JD Dongen, Les Pays-Bas

Mr Willem Adriaan Blijdorp, (entrepreneur et actionnaire indirect avec 66% d'actions), Commissaire, 19-10-1952, Villa Eugenie Residence Azur 16, CH-1898 St. Gingolph, La Suisse

Larochette 26 mai 2008.
B&S Holding S.à.r.L.
Arno R. Verbeek MBA
Gérant-Directeur Général

Référence de publication: 2008072086/9036/33.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08393. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

German Retail Fundco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.686.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 mai 2008.
Paul BETTINGEN
Notaire

Référence de publication: 2008072102/202/12.

(080081189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Eurazeo Entertainment Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 149.138,75.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 129.566.

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société le 10 avril 2008 que le mandat du commissaire aux comptes, la société Ernst & Young SA, avec siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach ayant expiré, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé de renouveler ledit mandat pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 28 mai 2008.

Vincent CORMEAU / Bertrand MICHAUD.

Référence de publication: 2008072081/5917/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR01187. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

C.T.A.M. S.A., Carlo Tassara Assets Management S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.494.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16 novembre 2008, acte n° 198 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX
Boîte Postale 320, L-2013 Luxembourg
Notaire

Référence de publication: 2008072146/208/14.

(080081101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Transpective S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 82.520.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Willem Van der Roest.

Référence de publication: 2008072148/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01480. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Fincimec Group S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R.C.S. Luxembourg B 35.223.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2008.

Pour la société
Paul DECKER
Notaire

Référence de publication: 2008072149/206/13.

(080081294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

I.R.I.S. PSF S.A., I.R.I.S. Financial Services S.A., Société Anonyme.Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 43.063.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

Pour la société
Paul DECKER
Notaire

Référence de publication: 2008072150/206/13.

(080081304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Boreas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 127.192.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2008.

Pour Hoogewerf & Cie
Agent domiciliaire
Signature

Référence de publication: 2008072186/634/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01261. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Coriolis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 90.979.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2008.

Pour Hoogewerf & Cie

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008072189/634/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01260. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080081373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

U.F.F. (Union Fiduciaire et Fiscale) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 42.317.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Pour U.F.F. (UNION FIDUCIAIRE ET FISCALE) SARL

Signature

Référence de publication: 2008072179/634/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07467. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080081377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

TeleCenter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1332 Luxembourg, 15, rue de Chicago.
R.C.S. Luxembourg B 51.609.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008072176/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01230. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080081288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Naevus Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 92.916.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé
au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5/6/08.

Signature.

Référence de publication: 2008072211/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00798. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080081356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Repol 3 (1990 Soparfi) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 95.108.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2008.

Pour Hoogewerf & Cie

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008072197/634/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01251. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

James Browning Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 114.704.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5/06/2008.

Pour Hoogewerf & Cie

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008072200/634/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01248. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

J.B.S.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 36.112.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008072171/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01218. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Protile Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 90.533.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008072173/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01229. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

C.V.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 79.827.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5/6/08.

Signatures.

Référence de publication: 2008072219/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00803. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Edo Jardinage S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3724 Rumelange, 13, rue Ferrer.
R.C.S. Luxembourg B 87.445.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SABOTIC Osmo.

Référence de publication: 2008072220/6787/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR02004. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Winning Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 78.249.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2008.

Par délégation

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008072221/5911/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ06214. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

SES Astra 1M S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.
R.C.S. Luxembourg B 105.434.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alexander Oudendijk

Gérant

Référence de publication: 2008072224/1958/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR01156. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

SES Astra 1KR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 105.436.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alexander Oudenijk

Gérant

Référence de publication: 2008072225/1958/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR01159. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080081142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Erdevel Europa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 95.044.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5/6/08.

Signatures.

Référence de publication: 2008072226/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00818. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080081343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Edo Jardinage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3724 Rumelange, 13, rue Ferrer.

R.C.S. Luxembourg B 87.445.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SABOTIC Osmo.

Référence de publication: 2008072218/6787/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR02005. - Reçu 91,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080081724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Reno Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 72.857.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2008.

Pour Hoogewerf & Cie

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008072204/634/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01242. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080081361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Captiva Nexis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.912.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.027.

In the year two thousand and eight, on the twenty-second day of May,
before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Captiva Nexis S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 135.027 (the Company). The Company has been incorporated on 17 December 2007 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, which deed was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 279 of 2 February 2008. The articles of association of the Company were amended for the last time on 11 April 2008 pursuant to a deed of the undersigned Notary, which deed has not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

1. Captiva Capital Partners III S.C.A., a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions) with registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 128.377, holder of 1,837,500 shares of the Company having a nominal value of EUR 1 each (CCP III); and

2. Nexibel Investissement, a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Belgium, having its registered office in Brussels B-1000, 53-55, rue Vilain XIII, registered at the Registre des Personnes Morales of Brussels under number 872 755 619, holder of 1,225,000 shares of the Company having a nominal value of EUR 1 each (Nexibel).

CCP III and Nexibel are hereafter collectively referred to as the Shareholders and are hereby both represented by Mathilde OSTERTAG, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of powers of attorney given under private seal.

The powers of attorney of the Shareholders, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the Shareholders and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company amounting to EUR 3,062,500.

II. that the agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 21,850,000 in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 3,062,500 to EUR 24,912,500 by way of the issue of 21,850,000 new shares of the Company having a nominal value of EUR 1 each.

3. Subscriptions to and payments of the share capital increase specified under item 2. above.

4. Subsequent amendment of article 4 of the articles of association of the Company in order to reflect the share capital increase specified under item 2. above.

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to any manager of the Company to individually under their sole signature proceed to the inscription in the share register of the Company (including for the avoidance of any doubt the signature of said register) of the changes specified under items 2 and 3. above, and to see to any formalities in connection therewith, if any.

6. Miscellaneous.

III. that the Meeting, after deliberation, unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 21,850,000 in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 3,062,500 to EUR 24,912,500 by way of the issue of 21,850,000 new shares of the Company having a nominal value of EUR 1 each.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the subscriptions and full payments of the increase of the share capital of the Company as follows:

Subscription - Payments

(a) CCP III, prenamed, represented as stated above, declares (i) to subscribe to 13,110,000 newly issued shares of the Company having a nominal value of EUR 1 each and (ii) to fully pay them up by way of a contribution in cash consisting of a payment in an amount of EUR 13,110,000 to be allocated to the share capital account of the Company; and

(b) Nexibel, prenamed, represented as stated above, declares (i) to subscribe to 8,740,000 newly issued shares of the Company having a nominal value of EUR 1 each and (ii) to fully pay them up by way of a contribution in cash consisting of a payment in an amount of EUR 8,740,000 to be allocated to the share capital account of the Company.

The aggregate subscription amount of EUR 21,850,000 is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate and the notary expressly acknowledges the availability for the Company of the funds so paid.

The Meeting resolves to record that, further to the above share capital increase, the shares of the Company are held as follows:

	shares
Captiva Capital Partners III S.C.A.:	14,947,500
Nexibel Investissement:	9,965,000
Total:	24,912,500

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 4 of the articles of association of the Company in order to reflect therein the above share capital increase, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 4. Share capital.** The share capital of the Company is fixed at EUR 24,912,500 (twenty-four million nine hundred twelve thousand five hundred Euro) represented by 24,912,500 (twenty-four million nine hundred twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) per share."

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby grants power and authority to any manager of the Company to individually under their sole signature proceed to the inscription in the share register of the Company (including for the avoidance of any doubt the signature of said register) of the changes mentioned under the second and third resolutions above, and to see to any formalities in connection therewith, if any.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately six thousand eight hundred (6,800.-) Euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Shareholders, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the Shareholders, it is also stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the Shareholders, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-deux mai,
par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Captiva Nexis S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 135.027 (la Société). La Société a été constituée le 17 décembre 2007 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 279 du 2 février 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 11 avril 2008 par un acte du notaire soussigné, lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ont comparu:

1. Captiva Capital Partners III S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés

de Luxembourg sous le numéro B 128.377, détentrice de 1.837.500 parts sociales de la Société d'une valeur nominale de EUR 1 chacune (CCP III); et

2. Nexibel Investissement, une société anonyme de droit Belge, ayant son siège social au 53-55, rue Vilain XIII, B-1000 Bruxelles, Belgique, inscrite au Registre des Personnes Morales de Bruxelles sous le numéro 872 755 619, détentrice de 1.225.000 parts sociales de la Société d'une valeur nominale de EUR 1 chacune (Nexibel).

CCP III et Nexibel sont désignées ci-après collectivement comme les Associés et sont toutes les deux représentées par Mathilde OSTERTAG, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Les procurations des Associés, après avoir été signées ne varient par le mandataire des Associés et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que les parties comparantes détiennent collectivement toutes les parts sociales représentant le capital social de la Société s'élevant à EUR 3.062.500;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 21.850.000 de façon à porter le capital social de son montant actuel de EUR 3.062.500 à EUR 24.912.500 par voie d'émission de 21.850.000 nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1 chacune.

3. Souscriptions et libérations de l'augmentation de capital social mentionnée sous le point 2. ci-dessus.

4. Modification consécutive de l'article 4 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital mentionnée sous le point 2. ci-dessus.

5. Modification du registre des parts sociales de la Société de manière à refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société de procéder individuellement sous sa seule signature à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société (y compris, par souci de clarification, la signature dudit registre) des modifications mentionnées sous les points 2. et 3. ci-dessus, et d'accomplir le cas échéant toutes les formalités y relatives.

6. Divers.

III. que l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été préalablement communiqué.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de EUR 21.850.000 de façon à porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 3.062.500 à EUR 24.912.500 par voie d'émission de 21.850.000 nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1 chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter les souscriptions et les libérations intégrales de l'augmentation de capital de la Société comme suit:

Souscriptions - Libérations

(a) CCP III, susmentionnée, représentée tel que décrit ci-dessus, déclare (i) souscrire 13.110.000 parts sociales de la Société nouvellement émises d'une valeur nominale de EUR 1 chacune, et (ii) les libérer entièrement au moyen d'un apport en espèces consistant en un paiement d'un montant de EUR 13.110.000 qui sera affecté au compte capital social de la Société; et

(b) Nexibel, susmentionnée, représentée tel que décrit ci-dessus, déclare (i) souscrire 8.740.000 parts sociales de la Société nouvellement émises d'une valeur nominale de EUR 1 chacune, et (ii) les libérer entièrement au moyen d'un apport en espèces consistant en un paiement d'un montant de EUR 8.740.000 qui sera affecté au compte capital social de la Société.

Le montant global de souscription de EUR 21.850.000 est immédiatement à la libre disposition de la Société, preuve de quoi a été rapportée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat de blocage bancaire et le notaire reconnaît la disponibilité pour la Société des fonds ainsi payés.

L'Assemblée décide d'acter que, suite à l'augmentation de capital qui précède, les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

	parts sociales
Captiva Capital Partners III S.C.A.:	14.947.500

Nexibel Investissement:	9.965.000
Total:	24.912.500

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital qui précède, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 24.912.500 (vingt-quatre millions neuf cent douze mille cinq cents euros), représenté par 24.912.500 (vingt-quatre millions neuf cent douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société de manière à refléter les modifications qui précèdent et confère pouvoir et autorité à tout gérant de la Société de procéder individuellement sous leur seule signature à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société (y compris, par souci de clarification, la signature dudit registre) des modifications décidées sous les deuxième et troisième résolutions ci-dessus, et d'accomplir le cas échéant toutes les formalités y relatives.

Estimation des frais

Le montant des frais se rapportant au présent acte est estimé à environ six mille huit cent (6.800,-) euros.

En foi de quoi, le présent acte notarial a été dirigé à Luxembourg au jour mentionné au début de l'acte.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare que les Associés l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des Associés, il est également précisé qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite au mandataire des Associés, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M. Ostertag et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 27 mai 2008, LAC/2008/21130. — Reçu cent neuf mille deux cent cinquante euros. Eur 0,50% = 109.250.-.

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008071967/5770/195.

(080081442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Landmark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.905.

Bestellung des Verwaltungsrates der Landmark S.A.

Am 14. Dezember 2007 hat die ordentliche Generalversammlung der Landmark S.A. Herrn Lutz Kandzia, Herrn Rolf Zarnekow, Herrn Dr. Martin Leinemann, Herrn Alexander Eggert und Frau Maria Löwenbrück in den Verwaltungsrat der Landmark S.A. bestellt. Die Berufsadresse von Herrn Kandzia, Herrn Zarnekow, Herrn Dr. Leinemann und Herrn Eggert lautet Caffamacherreihe 8, D-20355 Hamburg. Die Berufsadresse von Frau Löwenbrück lautet 308, route d'Esch, L-1471 Luxemburg. Die Amtszeit endet mit der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2009, die über den Jahresabschluss des am 31. Dezember 2008 endenden Geschäftsjahres beschließt.

Herr Kandzia wurde durch den Beschluss des Verwaltungsrates vom 20. März 2008 zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates ernannt sowie Herr Zarnekow zum Stellvertretenden Verwaltungsratsvorsitzenden.

Bestellung von Frau Maria Löwenbrück zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied

Am 2. April 2008 hat die außerordentliche Generalversammlung Frau Maria Löwenbrück, Berufsadresse 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied bestellt. Die Amtszeit endet mit der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2009, die über den Jahresabschluss des am 31. Dezember 2008 endenden Geschäftsjahres beschließt.

Bestellung des Wirtschaftsprüfers der Landmark S.A.

Am 14. Dezember 2007 hat die ordentliche Generalversammlung Deloitte, Dr. Wollert - Dr. Elmendorff S.à r.l., Luxemburg, zum Wirtschaftsprüfer der Landmark S.A. bestellt. Die Amtszeit endet mit der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2009, die über den Jahresabschluss des am 31. Dezember 2008 endenden Geschäftsjahres beschließt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Landmark S.A.
308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
Unterschriften

Référence de publication: 2008072050/685/31.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR01124. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

GES International S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 8.093.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 95.867.

—
EXTRAIT

Suite au conseil d'administration tenu en date du 23 mai 2008, la résolution suivante a été approuvée:

- La démission de M. Guy de Froment, en tant qu'Administrateur de la société, est acceptée avec effet au 13 mai 2008.
Il ne sera pas pourvu à son remplacement.

Luxembourg, le 29 mai 2008.
Pour extrait conforme
Pour *Vistra (Luxembourg) S.à r.l.*
Agent domiciliaire
Bart Zech

Référence de publication: 2008072055/724/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01488. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Immobilière de l'Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 66.207.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2008.
Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2008072116/242/12.

(080081029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Metro International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.790.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.
Pour la société
Paul DECKER
Notaire

Référence de publication: 2008072108/206/13.

(080081266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

SSCP Security Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 225.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.822.

In the year two thousand and eight, on the sixth day of May,

before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned,

SSCP Security Holding S.C.A., a Luxembourg "société en commandite par actions", incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 137.111, and incorporated by a deed drawn up by the notary Joseph Elvinger on 27 February 2008 and whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 909, page 43592, dated 12 April 2008 (the "Mémorial C") (the "Sole Shareholder"), acting through its general partner SSCP Security S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée", incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 136.932, and incorporated by a deed drawn up by the notary prenamed on 27 February 2008 and whose articles of association have been published in the Mémorial C under number 858, page 41151, dated 8 April 2008 (the "General Partner");

in its capacity as Sole Shareholder of SSCP Security Parent S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée", incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 137.822, and incorporated by a deed drawn up by the notary prenamed on 25 March 2008 and whose articles of association, not yet published in the Mémorial C (the "Company").

The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended since its incorporation, by a deed drawn up by the notary prenamed on 30 April 2008.

Hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 16.2 of the Articles and of article 200-2 of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

The Sole Shareholder is represented by Flora Gibert, notary clerk, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder declared and requested the undersigned notary to act that:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company with an amount of EUR 15,000 (fifteen thousand Euros) in order to raise it from its current amount of EUR 210,000 (two hundred and ten thousand Euros) to EUR 225,000 (two hundred and twenty-five thousand Euros), by contribution in cash, by creating and issuing 15,000 (fifteen thousand) new Ordinary Shares with nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "New Ordinary Shares").

Subscription and payment

The Sole Shareholder resolves and acknowledges that the New Ordinary Shares are subscribed as follows:

Mr. Francesco Simonelli, residing at Via Roma 51, 20080 Basiglio (Milano), Italy, here represented by Ms. Flora Gibert, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to all the 15,000 (fifteen thousand) New Ordinary Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, for a total subscription price of EUR 15,000 (fifteen thousand Euros), which have been fully paid up by a contribution in cash, so that the amount of EUR 15,000 (fifteen thousand Euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

"5.1 The issued share capital of the Company is fixed at EUR 225,000 (two hundred ten thousand Euros) represented by 125,000 (one hundred ten thousand) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and by 100,000 (one hundred thousand) preferred shares (the "Preferred Shares"), each with a par value of EUR 1 (one Euro) (the Ordinary Shares and the Preferred Shares are collectively referred to as the "Shares", one a "Share")."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le sixième jour du mois de Mai,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire publique, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

SSCP Security Holding S.C.A., une "société en commandite par actions" de droit luxembourgeois, ayant son siège à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.111, constituée par un acte dressé par le notaire Joseph Elvinger en date du 27 février 2008 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 909, page 43592, en date du 12 avril 2008 (le "Mémorial C") ("Associé Unique"), agissant à travers son gérant commandité SSCP Security S.à.r.l., une "société à responsabilité" de droit luxembourgeois ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.932, et constituée par un acte du notaire précité en date du 27 février 2008 dont les statuts ont été publiés au Mémorial C sous le numéro 858, page 41151, en date du 8 avril 2008 (le "Gérant Commandité");

agissant en qualité d'Associé Unique de "SSCP Security Parent S.à.R.L.", une "société à responsabilité limitée" ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.822., constituée par un acte dressé par le notaire précité en date du 25 mars 2008 et dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C (la "Société").

Les statuts de la société (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis sa constitution par un acte du notaire précité le 30 avril 2008.

Par la présente adopte les résolutions écrites suivantes conformément aux dispositions de l'article 16.2 des Statuts et de l'article 200-2 de la Loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux Sociétés Commerciales, tel que modifiée de temps à autre (la "Loi").

L'Associé Unique est représenté par Flora Gibert, clerc de notaire, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

L'Associé Unique a demandé au notaire sous-signé d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 15.000 (quinze mille Euros) afin de l'augmenter de son montant actuel de EUR 210.000 (deux cent dix mille Euros) à EUR 225.000 (deux cent vingt cinq mille Euros), par une contribution en liquide, en créant et émettant 15.000 (quinze mille) Nouvelles Parts Sociales Ordinaires d'un valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales Ordinaires").

Souscription et paiement

L'Associé Unique décide et reconnaît que les Nouvelles Parts Sociales Ordinaires sont souscrites comme suit:

M. Francesco Simonelli, résidant à Via Roma 51, 20080 Basiglio (Milan), Italie, ici représenté par Mme Flora Gibert, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à la totalité des 15.000 (quinze mille) Nouvelles Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale de EUR 1(un Euro) chacune, pour une souscription totale de EUR 15.000 (quinze mille Euros), qui ont été entièrement payés en liquide, de sorte que le montant de EUR 15.000 (quinze mille Euros) est à présent à la disposition de la Société, preuve de quoi a été donnée au notaire qui le reconnaît.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1. des Statuts de la Société, afin qu'il soit dorénavant lu comme suit:

"5.1. Le capital social est fixé à EUR 225.000 (deux cent vingt cinq mille Euros) représenté par 125.000 (cent vingt cinq mille) parts sociales ordinaires (ci-après les "Part Sociales Ordinaires") et 100.000 (cent mille) parts sociales de préférence (ci-après les "Part Sociales de Préférence"), chacune d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) (dénommées ensemble les "Part Sociales", et séparément la "Part Sociale")."

Coûts

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèveront à approximativement mille trois cents Euro.

Aucun autre sujet ne figurant à l'ordre du jour, et personne n'ayant pris la parole, l'assemblée générale a été clôturée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte soit dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française, à la demande de ces mêmes personnes, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Sur quoi le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite à la personne comparante, la personne comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 09 mai 2008, Relation: LAC/2008/18959. — Reçu soixante-quinze euros (75. - €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008071973/211/124.

(080081285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

**Acergy S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. Stolt Offshore S.A.).**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 43.172.

In the year two thousand and eight, on the sixteenth of May,
Before Maître Paul FRIEDERS, notary, residing in Luxembourg,

There appeared

Mr Jean HOSS, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

acting in his capacity as attorney in fact of the board of directors of "ACERGY S.A.", a société anonyme holding, with registered office in L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny, RCS Luxembourg B 43 172, incorporated under the name of "STOLT COMEX SEAWAY S.A." and under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, by deed of the undersigned notary on 10th March 1993, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 190 of 28th April 1993, by virtue of minutes of a meeting of the board of directors dated 12th July 1995, copy of which document had been affixed to a deed dated 25th February 1997, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 305 of 18th June 1997,

who referred to deeds of the undersigned notary of 29th July, 1997, of 16th December 1997, of 16th April 1998, of 11th June 1998, of 6th March 2001 and of May 27, 2004, which recite details of the authorised capital, of the authorisation to the board of directors to proceed with the issue of authorised shares and of the conversion of all issued Class A-Shares of the Company into Common Shares of the Company, and who declared:

That pursuant to options exercised between April 28, 2006 and March 8, 2007 ONE MILLION TWO HUNDRED THOUSAND FOUR HUNDRED AND NINETY-NINE (1,200,499) new Common Shares with a par value of TWO UNITED STATES DOLLARS (2,00 USD) per share have been issued as follows:

Number of Shares	Class of Shares	Total cost of shares US\$
1,200,499	Common	7.903.430.87
Total Issued Shares	1,200,499	
Total Proceeds:		7,903,430.87

These ONE MILLION TWO HUNDRED THOUSAND FOUR HUNDRED AND NINETY-NINE (1,200,499) new Common Shares have all been subscribed and paid up in cash, so that the amount of SEVEN MILLION NINE HUNDRED AND THREE THOUSAND FOUR HUNDRED AND THIRTY point EIGHTY-SEVEN UNITED STATES DOLLARS (7,903,430.87 USD) was at the free and entire disposal of the Company; proof of which subscription and payment was given to the undersigned notary.

From the amount of SEVEN MILLION NINE HUNDRED AND THREE THOUSAND FOUR HUNDRED AND THIRTY point EIGHTY-SEVEN UNITED STATES DOLLARS (7,903,430.87 USD), TWO MILLION FOUR HUNDRED THOUSAND NINE HUNDRED AND NINETY-EIGHT UNITED STATES DOLLARS (2,400,998 USD) have been allocated as contribution to the share capital, TWO HUNDRED AND FORTY THOUSAND AND NINETY-NINE point EIGHTY UNITED STATES DOLLARS (240,099.80 USD) have been allocated to the legal reserve and FIVE MILLION TWO HUNDRED AND SIXTY-TWO THOUSAND THREE HUNDRED AND THIRTY-THREE point ZERO SEVEN UNITED STATES DOLLARS (5,262,333.07 USD) have been credited as paid in surplus to an extraordinary reserve.

As a result of the foregoing the second paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation is amended as follows:

" **Art. 5. 2nd paragraph.** The issued capital of the Company is set at Three Hundred and Eighty-Nine Million Nine Hundred and Thirty-Six Thousand Seven Hundred and Twenty-Eight United States Dollars (U.S.\$ 389,936,728) represented by One Hundred and Ninety-Four Million Nine Hundred and Sixty-Eight Thousand Three Hundred and Sixty-Four (194,968,364) Common Shares, par value Two United States Dollars (U.S. \$ 2.00) per share, all of said shares being fully paid."

Translation into euro

For the purpose of registration, the foregoing increase of capital, legal reserve and issue premium of a total amount of 7,903,439.87 USD is valued at 5,099,646.-€

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form, whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the presently stated increase of capital, are estimated at approximately 29,100.-€.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le seize mai,

Par devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu

Maître Jean HOSS, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de "ACERGY S.A.", société anonyme holding, avec siège social à L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny, RCS Luxembourg B 43 172, constituée sous la dénomination de "STOLT COMEX SEAWAY S.A." et sous forme d'une société de droit luxembourgeois, suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 mars 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 190 du 28 avril 1993,

en vertu du procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration du 12 juillet 1995) copie dudit document a été annexée à un acte du 25 février 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 305 du 18 juin 1997.

Lequel comparant a déclaré se référer aux actes reçus par le notaire soussigné en date du 29 juillet 1997, du 16 décembre 1997, du 16 avril 1998, du 11 juin 1998, du 6 mars 2001 et du 27 mai 2004, qui mentionnent les détails concernant le capital autorisé, l'autorisation conférée au conseil d'administration pour procéder à l'émission d'actions autorisées, et la conversion de toutes les Actions de Catégorie A de la Société émises en Actions Ordinaires de la Société, et qui a déclaré:

Qu'aux termes des options levées entre le 28 avril 2006 et le 8 mars 2007, UN MILLION DEUX CENT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (1.200.499) Actions Ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de DEUX DOLLARS US (2.-USD) chacune, ont été émises comme suit:

Nombre d'actions	Catégorie d'Actions	Coût total des actions US\$
1.200.499	Ordinaires	7.903.430.87
Total Actions Emises	1.200.499	
Total Montants:		7.903.430.87

Les UN MILLION DEUX CENT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (1.200.499) nouvelles Actions Ordinaires ont toutes été intégralement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de SEPT MILLIONS NEUF CENT TROIS MILLE QUATRE CENT TRENTÉ virgule QUATRE-VINGT-SEPT DOLLARS US (7.903.430,87 USD) a été mise à la libre et entière disposition de la société; la preuve de ladite souscription et dudit paiement a été fournie au notaire instrumentaire.

Du montant de SEPT MILLIONS NEUF CENT TROIS MILLE QUATRE CENT TRENTÉ virgule QUATRE-VINGT-SEPT DOLLARS US (7.903.430,87 USD), un montant de DEUX MILLIONS QUATRE CENT MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT DOLLARS US (2.400.998 USD) a été alloué au capital social, un montant de DEUX CENT QUARANTE MILLE QUATRE-VINGT-DIX-NEUF virgule QUATRE-VINGTS DOLLARS US (240.099,80 USD) a été alloué à la réserve légale et un montant de CINQ MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-DEUX MILLE TROIS CENT TRENTÉ-TROIS virgule ZERO SEPT DOLLARS US (5.262.333,07 USD) a été alloué à la réserve extraordinaire.

A la suite de ce qui précède, le deuxième alinéa de l'article 5 des statuts aura la teneur suivante:

" **Art. 5. deuxième alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à trois cent quatre-vingt-neuf millions neuf cent trente-six mille sept cent vingt-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique (389.936.728.-\$ US) représenté par cent quatre-vingt-quatorze millions neuf cent soixante-huit mille trois cent soixante-quatre (194.968.364) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de deux Dollars des Etats-Unis d'Amérique (2.-\$US) chacune, toutes entièrement libérées."

Conversion en euros

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital, la réserve légale et la prime d'émission qui précèdent d'un montant total de 7.903.430,87.-USD sont évaluées à 5.099.646.-€.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital, s'élève à approximativement 29.100.-€

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version en langue française, et que la version anglaise devant faire foi en cas de divergences avec la version française.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Hoss, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 MAI 2008. LAC/2008/19948. - Reçu à 0,50 %: vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit euros vingt-trois cents (€ 25.498,23.-).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008071250/212/123.

(080080555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

SBIC Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 39.444.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 juin 2008.

Pour SBIC INVESTMENTS S.A., société anonyme

Experta Luxembourg, société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2008072065/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08490C. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Interfirst, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 47.151.

Suite à la démission de Madame Anne-Marie GOFFINET en date du 16 juin 2007, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Monsieur Patrice HAMON-CHAFFOTEUX, Directeur, Louvre Gestion Internationale S.A., 17, boulevard Roosevelt, L - 2450 Luxembourg,

Madame Monique ERBEIA, Responsable du Legal and Product Development Department, HSBC Private Bank France S.A., 117, avenue des Champs Elysées, F-75386 Paris Cedex 08,

Monsieur Monsieur Daniel ROY, Président du Directoire, HSBC Private Bank France S.A., 117, avenue des Champs Elysées, F-75386 Paris Cedex 08,

74640

Pour INTERFIRST, Société d'Investissement à Capital Variable
RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2008072057/1126/20.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08143. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

TARC Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 94.556.

—
Extrait de la résolution adoptée par l'associé unique de la Société le 31 janvier 2008

Il résulte du procès-verbal de la résolution de l'associé unique du 31 janvier 2008 que:

- L'associé unique a accepté la démission de John Marren, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat.
- L'associé unique a nommé Paul Guilbert, né le 20 février 1961 à Salisbury, Grande-Bretagne, ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernesey, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 31 janvier 2008, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Séverine Michel
- Paul Guilbert
- Alistair Boyle
- Peter Gibbs

Séverine Michel

Gérante

Référence de publication: 2008030512/3794/23.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06167. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Delphi Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 86.135.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 5 Mai 2008 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit les mandats de Mr Urs Hodler, Mr Mark Warner, Mr Giovanni Viani, Mr Pierre Etienne et Mr Jerry Hilger pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.
2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises KPMG pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour Delphi Fund

Pictet Funds (Europe) S.A.

Marie-Claude Lange / Hugues de Monthébert

Référence de publication: 2008072079/52/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05619. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.
